Procès-Verbal

Montbéliard

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

Ville de Montbéliard

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 27 juin 2025.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Patrick TAUSENDFREUND

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – Mme Marie-Pierre CALONNE – Mme Marielle DEBERDT - Mme Laëtitia LOCKERT – M. Carlos FONTINHA – Mme Manon BOUHOT - M. Laurent LABYDOIRE – M. Youssef MJAMA

Madame le Maire

Le Conseil Municipal du 7 juillet est ouvert. Ont donné procuration : Rémi PLUCHE à Ghénia BENSAOU, Nora ZARLENGA à Annie VITALI, Olivier GOUSSET à Philippe DUVERNOY, Priscilla BORGERHOFF à Alexandre GAUTHIER, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Brigitte JACQUEMIN à moi-même, Rémy RABILLON à Gilles MAILLARD, Bernard LACHAMBRE à Alain PONCET.

Alexandre GAUTHIER, en l'absence de Priscilla BORGERHOFF, sera, s'il en est d'accord, secrétaire de séance.

Nous devons approuver le Procès-Verbal du 26 mai 2025. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu, ici même, le 6 octobre à 18h00.

Première question, il s'agit de la reconversion du château et notamment de la restauration d'œuvres que nous souhaitons faire financer en partie grâce à une souscription que nous pourrions faire avec la Fondation du Patrimoine.

1. RECONVERSION DU CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – RESTAURATION D'ŒUVRES - FONDATION DU PATRIMOINE – CONVENTION DE SOUSCRIPTION POUR UNE CAMPAGNE DE MECENAT

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle que le circuit historique a ouvert fin décembre 2024. La première phase a commencé sur les trois phases prévues et, là, nous sommes dans la deuxième phase du Château, dans sa partie muséale, avec une possibilité de travailler avec la Fondation du Patrimoine. Deux intérêts majeurs, renforcer l'action de mécénat culturel engagée par la collectivité, nous avons déjà commencé pendant la phase 1, et renforcer l'attractivité du site via des campagnes de communication.

Il s'agirait, là, de rénover, restaurer un certain nombre d'œuvres de nos collections et nous pourrions commencer, dans le cadre de ce mécénat Fondation du Patrimoine, par dix œuvres majeures de nos collections :

- trois œuvres de Jean Messagier qui s'appellent « *Hommage aux mammouths de Romain-la-Roche », « Scènes animées, décor du réfectoire de l'usine Baumann à Colombier-Fontaine »* et *« Les enjambeurs de ruisseau »* ;
- deux toiles de Paul-Élie Dubois *« Les Musiciens arabes », « Les animaux de la basse-cour » ;*
- une toile de Charles Weisser ;
- un ensemble de quatre bras de lumière et un miroir rocaille qui appartenaient au château d'Etupes ;
- un autre miroir rocaille qui appartenait au château d'Etupes ;
- une peinture par un anonyme qui s'appelle *« Judith et Holopherne »;*
- la partie paléontologique étant représentée par l'ichthyosaure de Noirefontaine.

Vous avez les tableaux en photo sur vos écrans.

La collecte est fixée à 200 000 €. Nous espérons pouvoir y arriver. La Fondation du Patrimoine va travailler pour nous. Elle prélève des frais de gestion à hauteur de 6% des dons qui ont été faits, mais en contrepartie, elle nous rend 20%, c'est-à-dire que cela fait une marge de 14%, grâce à des dons qu'elle a d'autres mécènes ou d'autres privés. La Fondation du Patrimoine se chargera, bien sûr, de fournir des reçus fiscaux aux personnes privées ou entreprises pour une possibilité de réduction d'impôts.

Nous avons également la possibilité d'offrir des contreparties symboliques de faible valeur pour les personnes qui feront des dons. Un don de 15 à 59 € se verra attribuer une pièce de monnaie de Paris et un lot de trois cartes postales. Pour un don de 60 à 150 €, la même chose, plus un billet d'entrée au parcours historique. Pour un don de 150 à 299 €, un tote-bag, un mug, deux billets d'entrée au

parcours. Et pour une somme supérieure à 300 €, un tote-bag, un livre d'une valeur maximale de 30 €, deux billets d'entrée au parcours historique et une affiche vintage du Château.

Il vous est donc proposé ce soir de signer avec la Fondation pour le mécénat en faveur des dix pièces que je viens de vous présenter.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Bonsoir à toutes et à tous. Combien de personnes, d'entités ont reçu le courrier qui a été envoyé leur demandant, effectivement, de participer à cette opération ?

Madame le Maire

Cela n'a pas commencé puisqu'il faut attendre la signature de la convention à partir du vote du Conseil Municipal. Et c'est la Fondation qui, avec son carnet d'adresses, ses mécènes, les personnes qu'elle connaît et éventuellement un fichier que nous pouvons leur donner, contactera les personnes. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire combien, mais c'est plusieurs milliers.

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Oui, Madame le Maire, merci. Juste une ou deux remarques. Alors évidemment, on connaît bien la Fondation du Patrimoine en général et, ici, sur Montbéliard, avec peut-être un effort particulier qui sera à faire en direction des entreprises pour ce mécénat, c'est souvent une des faiblesses qui est notée sur la Fondation du Patrimoine. Moi, je m'interrogeais juste sur une question de forme. Vous avez rappelé le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine avec à la fois du commun et des subventions qui peuvent venir d'autres projets. J'ai relu la convention et je m'étonnais -c'est très concret- de l'affectation des dons par les chèques qui sont notés dans la convention à la page 3, où il est précisé qu'en fait les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Fondation du Patrimoine, restauration de l'église de la Sainte Trinité à Franxault, qui se trouve en Côte d'Or.

Madame le Maire

C'est une erreur, c'est un copier-coller !

Madame Sidonie MARCHAL

A rectifier, merci.

Madame le Maire

Oui, merci. En ce qui concerne les dons pour les entreprises, la Fondation le fera après, mais c'est pour le moment nous qui l'avons fait, puisque vous savez que jusqu'à présent nous avons eu un énorme don, on n'espérait pas tant, mais c'est une excellente nouvelle de la part d'un commerçant local et on a quatre autres promesses de dons. Peut-être pas de ce montant-là parce qu'il est vraiment important, mais on est assez content de la participation des entreprises locales à la reconversion du Château.

Monsieur BORNOT.

Monsieur Gilles BORNOT

Merci Madame le Maire. Excusez-moi déjà de mon retard. Je voulais simplement, alors cela n'a pas un lien avec le sujet que vous abordez, mais simplement sur le Musée, avoir une pensée aujourd'hui pour Monsieur Bernard FAUCHILLE, directeur des musées de Montbéliard de 2004 à 2011, année de sa retraite, qui est décédé la semaine dernière.

Madame le Maire

C'est vrai, Bernard FAUCHILLE était très malade, il a été Conservateur au Musée du Château. Il était spécialisé dans l'art contemporain et donc il nous a quittés il y a quelques jours. Je ne pense pas qu'il ait quitté la collectivité en 2011, il a dû… Si. Je pensais qu'il était parti avant.

Monsieur Philippe TISSOT

Non, c'était juste avant le recrutement d'Aurélie VOLTZ.

Madame le Maire

Je pensais que c'était avant !

Monsieur Philippe TISSOT

On l'a appris aujourd'hui qu'il était décédé, il y a quelques heures.

Madame le Maire

Voilà, donc y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°2, « Dénomination de la voirie desservant le lotissement « Les Hauts du Près la Rose » (Néolia) du n°1 au 16 impasse Pierre-Michel KAHN ».

2. DENOMINATION DE LA VOIRIE DESSERVANT LE LOTISSEMENT « LES HAUTS DU PRES LA ROSE » (NEOLIA) DU N°1 AU 16 IMPASSE PIERRE-MICHEL KAHN

Madame le Maire expose :

Quand il y a eu la destruction de l'ancien collège Brossolette, la moitié du foncier a été cédé à la Fondation Pluriel pour construire une maison d'accueil spécialisée et l'autre moitié à Néolia pour construire un lotissement qui peut accueillir 16 maisons. Le projet de construction de maison est vraiment très bien avancé puisqu'une douzaine de lots ont été vendus. Et il faudra bien sûr nommer cette voirie, qui est une impasse, et nous nous proposons de la nommer Impasse Pierre-Michel KAHN, que vous connaissez tous, qui est un Montbéliardais qui a fait partie de la rafle de Montbéliard du 24 février 1944. Il est le seul rescapé de cette rafle et il intervient très souvent à Montbéliard lorsqu'il vient le dernier dimanche d'avril pour la journée des déportés, il nous a accompagnés en Allemagne pour le 75ème anniversaire du jumelage. Il est présent dans différents établissements scolaires de Montbéliard et de Belfort pour témoigner de notre passé pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Et en hommage à lui-même et à sa famille, nous nous proposions de nommer cette rue Pierre-Michel KAHN.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci, Madame le Maire. C'est une très belle initiative de dénommer une voie en hommage à Pierre-Michel KAHN, qui, comme vous l'avez rappelé, passe beaucoup de temps à Montbéliard pour faire ce travail de mémoire avec nous. À la lecture de cette délibération, je m'interrogeais où en était le dossier des Stolpersteine, le pavé de la mémoire. Nous avions délibéré il y a deux ans sur la pose de dix pavés sur Montbéliard. Il me semblait que cela devait intervenir le 17 novembre, lors du 80ème anniversaire de la Libération de Montbéliard, cela n'a pas eu lieu. Et je voulais savoir où on en était,

parce que c'était aussi l'occasion de rendre hommage à ses parents, qui ont été déportés, et de trébucher sur ces pavés pour se rappeler ce qu'il s'est passé il y a à peu près 80 ans.

Madame le Maire

Alors, on aurait aimé le faire à l'occasion de la Libération de Montbéliard mais cela n'a pas été possible parce que la pose de ces pavés est très, très demandée un petit peu partout, en Allemagne, en France, essentiellement. Et la pose aura lieu au printemps prochain parce que cela n'a pas été possible avant. C'est assez compliqué pour obtenir les pierres, pour travailler, il faut travailler avec l'artiste, avec Ludwigsburg, avec Montbéliard, et donc c'est prévu au printemps prochain.

Monsieur Philippe TISSOT

Surtout un problème d'agenda !

Madame le Maire

Aussi !

Monsieur Philippe TISSOT

Parce que l'on était bien calé, on n'a pu faire concorder les agendas de tous.

Madame le Maire

Voilà. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est une question sur ce lotissement. Il y a quelques maisons qui sont déjà à peu près terminées d'ailleurs, et est-ce qu'il y a une imposition ? Est-ce que vous imposez, maintenant, à ceux qui développent des lotissements, des espaces verts en dehors des parcelles ? De plus en plus de communes font cette obligation, qui est d'actualité, qui l'était il y a une semaine et qui le sera encore dans une semaine, d'imposer à ceux qui allotissent, d'avoir des espaces verts. Je pense que de plus en plus, ce seront des produits qui vont être plus recherchés que d'autres, obligatoirement, que de faire un lotissement comme il en existait encore il y a 30, 40 ou 50 ans. Je le dis et je le répète, déjà, des communes imposent cela sans difficulté et ma question était, est-ce qu'il y a ici une imposition sur ces espaces verts, des places communes, des choses ombragées ? Enfin, vous avez compris le sens de ma remarque et de ma question.

Madame le Maire

Oui, alors il faut consulter le Plan Local d'Urbanisme, Monsieur LANÇON et vous verrez qu'il y a une imposition qui est faite, que ce soit pour des maisons, pour des commerces, ou pour des constructions nouvelles, où le nombre de places de stationnement est limité, les places de stationnement doivent absorber la pluie, on ne peut pas construire, par exemple, sur la totalité de la passerelle, il y a un certain pourcentage d'espaces verts et d'arbres à planter. C'est très réglementé et cela fait longtemps que cela existe à Montbéliard.

Monsieur Eric LANÇON

Je me suis mal expliqué, je pense. Concrètement, il y a dix parcelles et il y a une parcelle qui ne va pas être vendue mais qui va être de l'espace vert. C'est comme cela que certaines communes font. Je sais bien que dans tous les lotissements, il y a des règles et des impositions. Mais elles sont en train d'évoluer en fonction du climat, tout simplement. Et pour les constructions individuelles et pour les collectifs. Comme vous avez cité les parkings, par exemple.

Madame le Maire

Alors, écoutez, on verra. On le verra d'ailleurs, tout à l'heure, avec la ZAC du Mont-Chevis, il y a des parcelles, évidemment, qui se vendent moins bien que d'autres. Si d'aventure, il y avait une parcelle

qui, à l'avenir, ne se vendait pas sur ce lotissement, on reverra la question. Aujourd'hui, le problème n'est pas d'actualité. En plus, à Montbéliard, il y a quand même beaucoup d'espace vert, Monsieur LANÇON. Il suffit d'aller à la Petite-Hollande pour se rendre compte du nombre d'arbres qui ont été plantés, du nombre d'arbustes, de pelouses, de chemins piétonniers donc, je pense que nous sommes plutôt bons élèves en la matière mais j'entends votre question.

Voilà. Pour cette dénomination de rue, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Eh bien, justement, nous y voilà « Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Mont-Chevis – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2024 – Approbation de l'avenant n°9 à la Convention Publique d'Aménagement ».

3. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DU MONT-CHEVIS – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 – APPROBATION DE L'AVENANT N°9 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire expose :

C'est donc l'approbation du bilan financier 2024 et l'approbation de l'avenant.

La convention a été fixée pour 23 ans avec une échéance au 5 décembre 2025. Il reste un certain nombre de terrains à vendre qui sont au nombre de 11 et, avec les difficultés du bâtiment aujourd'hui, l'augmentation du taux des emprunts, etc., on se rend compte que nous n'arriverons pas à vendre ces 11 terrains d'ici la fin de l'année donc nous nous proposons de prolonger la ZAC jusqu'en 2028, c'est-à-dire de prolonger le travail avec SEDIA pour trois ans.

Cette prolongation, évidemment, va faire évoluer la rémunération de l'aménageur, ce qui fait que la totalité des postes passeront de 1 474 000 € à 1 477 000 €. La rémunération sera de 6 000 € en 2026, 6 000 € en 2027 et 6 000 € pour 2028. Quant au bilan financier arrêté en décembre 2024, il fait apparaître une augmentation de 28 000 € par rapport à 2023. Cette augmentation n'a pas de répercussion sur les participations de la collectivité, donc c'est plutôt bien, et elle s'élève à 1 777 000 €. Vous avez donc les échéanciers de versements depuis l'année 2011 jusqu'à l'année 2023. Les remboursements de la collectivité ont été réalisés par l'aménageur en totalité.

Il vous est donc proposé ce soir, sur cette ZAC, d'acter la prolongation de la concession d'aménagement, de valider les termes de l'avenant, de valider le bilan financier, d'autoriser la signature de tout cela.

Des remarques ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

« Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) de la Petite-Hollande – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2024 – Approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement ».

4. ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (Z.A.C) DE LA PETITE-HOLLANDE – APPROBATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 – APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Madame le Maire expose :

Cette fois-ci, cela concerne la ZAC de la Petite-Hollande qui rencontre un petit peu la même problématique que pour la zone du Mont-Chevis.

Elle avait été fixée à 11 ans avec une échéance au 17 juillet 2029. Nous souhaitons une prolongation de quatre années jusqu'au 17 juillet 2033 parce que –vous avez donc la photo de l'aménagement qui s'affiche à l'écran- nous avons de nouveaux projets dans cette partie de la Petite-Hollande.

L'avenant n°3 va acter la prolongation de quatre ans, jusqu'en 2033, en intégrant au programme prévisionnel des constructions, la réalisation d'un restaurant associatif de 90 m² environ. Vous savez que c'est une demande des habitants, ils disent que, depuis la démolition des Hexagones, il n'y a plus de lieu pour se retrouver, pour boire quelque chose, voire manger quelque chose aussi donc nous nous proposons, dans ces quatre années supplémentaires -mais les travaux vont commencer très prochainement- d'accueillir un restaurant associatif de 90 m². L'article 21 de l'avenant n°2, qui est relatif cette fois-ci au financement de l'opération, est modifié par une participation d'équilibre de la collectivité à hauteur de 12 271 000 €. Vous avez la rémunération proportionnelle de l'aménageur de 5,5%, la rémunération forfaitaire de l'aménageur de 60 000 €, la forfaitaire annuelle de 30 000 € entre 2029 et 2030 avec les différentes rémunérations qui vous sont expliquées dans la fiche et qui sont récapitulées de 2020 à 2029.

Quant au bilan financier de la ZAC de la Petite-Hollande, il fait ressortir un montant d'investissement total de 24 780 000 €, en hausse de 690 000 € par rapport à décembre 2023. Donc la raison en est la suivante, vous l'avez bien compris, la réalisation d'un nouvel équipement aux Hexagones avec la construction d'un café-restaurant et nous pouvons limiter les dépenses de cette construction en faisant attention à certains postes de dépense qui sont les frais d'études, les acquisitions foncières et la diminution de provision pour les travaux, ce qui fait, qu'entre le coût prévu pour le restaurant, les subventions attendues et la diminution des dépenses, l'équilibre de l'opération ne sollicitera la collectivité qu'à hauteur de 290 000 €.

Je vous ai donné les différents bilans de ces opérations, la prolongation de quatre ans et la participation financière de la collectivité a lieu également en nature avec une emprise foncière de 1 806 € qui correspond à l'emprise du pôle de services, qui avait été valorisée à l'euro symbolique, une emprise de 2 390 m² qui correspond à la halle existante et puis les murs de l'ancien centre commercial valorisés à hauteur de 2 653 000 €, ce qui fait que l'effort de la collectivité pour l'opération d'aménagement s'élève à un peu plus de 15 000 000 €.

Voilà, il vous est proposé, ce soir, d'accepter la prolongation pour quatre ans, de valider les termes de l'avenant, d'acter l'augmentation de la participation d'équilibre de la collectivité, de valider le bilan financier. J'ai oublié de vous dire que Territoire 25 doit revoir son prêt, ce prêt qui s'élève à 7 200 000 €, qui a été fait au début de l'opération, qui est garanti par la collectivité à hauteur de 80%. Le changement donc avec cette augmentation de participation représente des frais annuels de 10 000 € qui seront intégrés dans l'avenant de prolongation de quatre ans.

Voilà, je ne sais pas si j'ai été claire. Vous avez bien compris qu'il y aurait un bar-restaurant construit très prochainement, comme beaucoup d'habitants le souhaitent, aux Hexagones et puis cela paraît assez normal.

Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Je passe la parole à Alexandre GAUTHIER pour la question n°5 « PASS COLO 2025 – Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et VACAF ».

5. PASS COLO 2025 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET VACAF

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Cette délibération concerne le PASS COLO 2025 et la signature d'une convention de partenariat entre nous, la Ville, et le service de la CAF que l'on appelle VACAF, qui est un service mutualisé des Caisses d'Allocations Familiales départementales pour permettre aux familles dont le coefficient familial est inférieur ou égal à 1 500 €, de faire participer leurs enfants à des colonies, tout en pouvant percevoir une aide financière de 200 à 350 €.

Pour faire bénéficier ce dispositif aux familles, on doit donc signer la convention avec le service VACAF.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Colonies apprenantes – Eté 2025 – Convention avec l'Etat ». Alexandre.

6. COLONIES APPRENANTES – ETE 2025 – CONVENTION AVEC L'ETAT

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Dans la continuité des colonies et des vacances d'été, on va parler des Colonies apprenantes qui est un sujet qui revient tous les ans.

Nous, avec le CNPA, le Centre de Charquemont, nous avons mis en place ce dispositif, nous nous sommes associés au dispositif des Colonies apprenantes qui concerne les enfants de 3 à 17 ans, domiciliés dans les quartiers politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale et dont les familles ont un coefficient familial inférieur ou égal à 1 500. Pour que l'on puisse, nous, bénéficier des aides de l'Etat, dans le cadre de ces Colonies apprenantes, allant jusqu'à 42 000 €, c'est ce que nous avons perçu en 2024, on vous propose de signer cette convention avec l'Etat sur les Colonies apprenantes.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Evidemment, on ne peut être que d'accord, ce sont des dispositifs qui sont très intéressants, là, entre autres, parce que l'on a Cité Educative. Pour reprendre un adage assez connu, il faut tout un village pour élever un enfant ! Nous avons été surpris, Monsieur l'Adjoint à l'éducation, de votre remarque sur le journal concernant l'éducation : une parent d'élève qui réclamait un petit peu moins de chaleur dans l'école. Nous avons été surpris parce que déjà, ce n'est pas une manœuvre politique de notre part, puisque j'ai bien lu votre titre « manœuvre politique » entre autres, dans la conclusion. Et puis c'est surtout la manière dont vous avez répondu à cette parent d'élève que nous ne connaissons pas, où derrière, on sent de l'humiliation, on sent que la parole est vraiment libérée. Alors, ce n'est pas la première fois que vous avez une parole libérée et, nous, ce n'est pas notre cas et quand on lit, par exemple, -ce sont vos propos- : « Critique les équipements de l'école, mais j'aimerais savoir si son enfant a bien une chambre seule avec climatisation ». Je me mets à la place de cette parent d'élève, il me prend pour une imbécile, c'est de l'humiliation. Alors vous avez le droit de ne pas être d'accord avec elle mais je pense -c'est notre avis que nous partageons évidemment les quatre- qu'il faut faire attention sur cette remarque de type « bar » que l'on peut très bien avoir, comme cela, dans un bar.

Je pense que vous êtes en responsabilité à la Ville, à l'Agglomération et, nous nous interdisons ce type de remarque qui attaque la personne, qui est humiliante et qui est un petit peu dans l'air du temps, je comprends et c'est vrai que vous êtes peut-être déjà en campagne électorale par rapport à cela. Je rappelle que l'on a voté, et, là, je vais reparler de politique, au sens premier et noble du terme, nous nous opposons au budget, entre autres, sur le fond vert. Nous avions été assez forts sur le fait qu'il y a eu des retards sur l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique. La diminution, pour ne pas dire la chute du fond vert, fait que maintenant nous sommes en difficulté pour vraiment adapter rapidement les bâtiments. Cela sera de pire en pire, les bâtiments. Donc ce type de remarque qui ne fait sûrement pas plaisir, on peut le comprendre, il faut que l'on soit tous, et je vous demande, Monsieur le 1er Adjoint, d'être vigilant. Nous sommes dans une Ville où nous avons besoin d'être ensemble, même si nous ne sommes pas d'accord. Et je pense, c'est un jugement moral, même si la morale n'a pas tellement lieu d'être en politique, on n'a pas le droit d'humilier les gens comme cela. On peut ne pas être d'accord, on rencontre, on dit non, voilà ce que l'on fait, etc. Nous avons été -je prends la parole pour mes collègues- déçus, le terme est faible, de cette phrase malencontreuse, mais malheureusement, qui maintenant est un fait habituel en politique. Donc moi, quand je vais commencer à critiquer, je vais faire attention, parce que si je vous critique sur telle ou telle chose, vous allez me demander « Mais est-ce que vous faites telle chose, etc ». C'est une parent d'élève qui s'inquiète pour son enfant, et cela arrivera de plus en plus.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Bon, je vais vous répondre en plusieurs points.

Cette parent d'élève, moi, je n'avais pas la volonté de l'humilier, ou en tout cas de donner le sentiment d'être humiliée, mais il y a eu deux choses. En réalité, quand la journaliste m'appelle, elle me parle de l'école élémentaire donc je me renseigne sur ce qui a été fait dans le cadre de l'école élémentaire, où il y a eu un incident sur le dernier conseil d'école, au cours duquel Christophe FROPPIER qui est le représentant de la municipalité à l'école élémentaire du Petit-Chênois a été vivement, très vivement, interpellé par une parent d'élève qu'il n'avait jamais vue dans les précédents conseils d'école, où elle remettait en question un certain nombre de choses, car, je le comprends, il y a eu une période, là, de canicule importante, qui ne va pas aller en diminuant au fur et à mesure des années à venir. Et c'est suite à cela que j'ai repris l'ensemble des comptes-rendus des conseils d'école pour pouvoir apporter une réponse, en disant : « c'est faux, il y a eu des choses de faites ». Et la manière d'appeler la presse, plutôt que de vouloir prendre rendez-vous avec moi, avec le service, ou avec Madame le Maire, j'ai trouvé cela très cavalier de la part de cette parent d'élève, d'autant plus que, renseignements pris, les enseignants n'avaient pas l'air d'être informés de cette démarche donc cela a eu un peu le don de m'agacer. Et la problématique, c'est qu'en fait, la journaliste ne parlait pas de l'élémentaire, elle parlait, je l'ai découvert ensuite dans l'article, de la maternelle. Et effectivement, la maternelle, en toute transparence et en toute honnêteté, il y a eu des demandes parce qu'il y a, aujourd'hui, des épisodes de chaleur intense qui sont insupportables, on peut le comprendre, pour les enfants, pour les enseignants, pour les adultes, d'ailleurs tout le monde ici est concerné par ces épisodes de chaleur et c'est insupportable pour tout le monde.

Mais nous avons mis en place des choses, nous avons revégétalisé la cour, alors effectivement les arbres ont été plantés l'année dernière, donc ce ne sont pas d'immenses arbres qui apportent de la fraîcheur. Je rappelle qu'il y a des fonds d'investissement qui sont disponibles, lorsque les enseignants veulent acheter, non pas des climatiseurs, on est contre, mais des brumisateurs et des ventilateurs, c'est possible aussi. Et nous avons mis en place des campagnes d'investissement pour remettre aux normes environnementales en vigueur, dans toutes les écoles de la ville, des fonds. Nous avons un plan pluriannuel d'investissement à ce sujet, mais on ne peut pas faire toutes les écoles d'un coup, donc on procède par priorité. En tout cas, à un moment donné, il faut bien commencer par l'une, puis si on ne fait pas celle-là, c'est les parents d'élèves ou les enseignants qui vont se plaindre de ne pas être prioritaires par rapport à l'autre, mais on a 23 écoles à Montbéliard, donc on ne peut pas tout faire d'un coup, et ce sont aussi des écoles qui sont dans leur jus, la plupart ont plus de 50 ans. Donc les travaux sont longs, sont coûteux, ils nécessitent un planning que nous avons mis en place, mais effectivement j'ai peut-être été un peu ferme par rapport à cette personne, mais le ton qu'elle a employé et puis la démarche, alors je ne sais pas si c'était solitaire ou pas, je me suis dit tiens, entre ce qui a été fait au conseil d'école de l'élémentaire et puis le fait que la presse soit contactée, est-ce que derrière, cela n'est pas une démarche, alors je ne vous ai pas mis en question, mais une démarche peut-être politique de la part d'une personne qui aurait, je ne sais pas, la volonté

en tout cas, d'attaquer la municipalité. C'est Christophe d'ailleurs qui avait été interpellé, il en dira peut-être quelques mots, puisque sur l'interpellation qui lui a été faite, la dame en question a dit : « Voilà, Monsieur FROPPIER, à huit mois des élections, ce n'est pas normal que vous ne faites rien ! ». Mais cela, c'était à l'élémentaire.

Je terminerai sur la maternelle, nous avons, comme je vous le disais, aujourd'hui, des investissements importants. En 2024, sur les trois dernières années, nous sommes, aujourd'hui, sur l'ensemble des écoles à 3 200 000 € d'investissement. Ce n'est pas rien ! La maternelle de la Petite-Hollande est concernée par des investissements futurs pour pouvoir isoler au mieux des températures, et puis des grandes variations de température que l'on connaît, et elle sera concernée par ces investissements mais on doit procéder par étapes. Alors oui, effectivement, quand ils nous ont sollicité il y a quelques années, il y a 3-4 ans, nous n'avons pas répondu tout de suite, on arrive par étapes. À un moment donné, leur tour viendra.

Madame le Maire

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Alexandre a tout résumé, mais mon ressenti c'est d'arriver à un conseil d'école, où cela se passe très bien depuis cinq ans et je crois que l'on fait de notre mieux pour répondre aux attentes des instituteurs et de la directrice, mais dans lequel, effectivement je rencontre une parent d'élève que je n'ai jamais vue en cinq ans, jamais, pas une fois, et à son interpellation c'est de me dire : « Est-ce que vous n'avez pas honte de voir les enfants souffrir de la chaleur comme cela, est-ce que vous n'avez pas honte ? On se retrouve à un an des municipales, à Audincourt, toutes les écoles sont climatisées ! », ce qui est faux d'ailleurs, et donc, moi, je lui ai simplement répondu que, premièrement, je n'ai effectivement pas honte, que, deuxièmement, on subissait un réchauffement climatique et que l'on ne pouvait pas y répondre comme cela du jour au lendemain, et que, troisièmement, si on était bel et bien présents dans les conseils d'école en tant qu'élus, c'était pour avoir, dans tous les cas, le ressenti des instituteurs et de la directrice et de pouvoir répondre à leurs demandes de travaux et d'interventions. Et je crois qu'à chaque demande d'intervention de travaux qui a été faite à l'école du Petit-Chênois, en tout cas, on a répondu favorablement et tous les travaux sont réalisés. Donc il y a eu un quiproquo, Alexandre a été interrogé sur l'école maternelle en pensant que c'était l'école primaire, il y a eu un petit quiproquo. En tous les cas, moi, cette parent d'élèves est venue s'excuser à la fin de ses propos, parce qu'encore une fois, je vous le dis, c'est la première fois que je la voyais, et son intervention, je le dis, elle était très politique.

Madame le Maire

Voilà, très bien. Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci, Madame le Maire. Bon, on a beaucoup d'explications, on a simplement lu un article, un article dans un contexte de canicule, que ce soit la presse écrite, la radio, les télés, tout le monde s'interrogeait comment accueillir les enfants dans de bonnes conditions cette dernière semaine de canicule en France. Ce n'était pas un zoom sur Montbéliard. L'article était relativement équilibré d'ailleurs, on parlait de ce que la Ville de Montbéliard mettait en œuvre, des plantations, etc. La fin quand même dénotait une forme de condescendance. Alors là, on nous explique les choses, le contexte, etc. Mais je veux dire, que l'on avait -alors moi je ne connais pas cette maman non plus- l'expression d'une inquiétude, comment faire pour amener ses enfants à l'école quand il fait 35 degrés dans les salles, etc. C'est vrai qu'Audincourt avait fait des espaces de fraîcheur pendant la dernière semaine avec des climatisations mobiles, ce n'est pas très écologique d'ailleurs, les écoles ont toutes été isolées en deux ans, cela est vrai aussi, et c'est vrai que la perception de chaleur est différente quand l'école est isolée. Mais à un certain moment, vous avez une réaction épidermique qui est disproportionnée. Les gens qui lisent le journal, personne ne connaît le contexte du conseil d'école, etc, tout le monde s'en moque à la limite mais par contre, le souci d'une maman, etc., il n'y a aucune obligation d'être condescendant à la fin surtout qu'il y a des choses mises en œuvre par la Ville de Montbéliard, valorisez votre action, cela suffit et puis, après, rien ne vous empêche d'écrire à cette

maman pour lui dire ce que vous pensez. Mais une expression aussi condescendante, un peu humiliante, Monsieur LANÇON a raison, moi je ne trouve pas cela normal non plus. Moi, cela me choque de lire cela dans la presse alors que, nationalement, tout le monde s'interrogeait…

Madame le Maire

N'en faisons quand même pas toute une histoire !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Mais c'est vous qui avez resitué avec les conseils d'école, etc. On n'avait pas besoin de cela ! Dites-nous que vous avez fait une maladresse et puis cela suffira.

Madame le Maire

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je comprends votre opinion, votre pensée. Encore une fois, le but n'était pas de blesser. Parfois, on a des parents qui nous interpellent en disant : « Cela, ce n'est pas bien, la restauration ce n'est pas bien, c'est ceci, c'est cela ! ». Mais quand on compare, on n'a pas à être non plus désolé, c'était plutôt dans ce sens-là. Moi, j'aurais préféré que cette maman prenne rendez-vous, j'ai encore une maman d'élève qui a pris rendez-vous avec moi, pas plus tard qu'il y a deux heures, sur Messenger, sur Facebook. Vous voyez, je lui ai répondu, j'ai rendez-vous avec elle le 16, cela concerne un autre sujet. Quand il y a des parents d'élèves qui veulent me rencontrer, la porte est grande ouverte, je n'ai jamais répondu défavorablement à qui que ce soit. Et partant de ce postulat-là, je me dis que cette dame, plutôt que de contacter la presse pour expliquer une situation qui est alarmante, et je l'entends, et on fait des efforts, et vous l'avez souligné, je vous en remercie, mais j'aurais préféré qu'elle vienne me voir en me disant : « Là, ce n'est plus possible, qu'est-ce que l'on peut faire, est-ce que l'on peut travailler ensemble ? ». J'ai déjà travaillé avec des mamans du quartier sur divers sujets, même avec des jeunes et accessoirement des moins jeunes, encore dernièrement, sur le bal de fin de promo des 3ème de Lou Blazer, j'ai été facilitateur d'une certaine façon. Donc oui, peut-être qu'il y a eu une forme de maladresse de ma part à la fin de l'article, mais sur le reste, moi j'invite cette maman plutôt à venir nous voir, à nous rencontrer pour que l'on travaille ensemble. Les questions ont été posées en conseil d'école, on a expliqué que l'on avait un étalement des travaux dans le temps. Je crois que c'est un sujet sans en être véritablement un.

Madame le Maire

On ne va pas passer une heure là-dessus ! Monsieur MARCOT, je finis ce que je dis. Voilà quelqu'un que l'on n'a jamais vu au conseil d'école, qui n'a jamais contacté la Mairie, ni au téléphone, ni demandé rendez-vous, que l'on n'a jamais vu, et qui appelle la presse immédiatement. Il faut demander à la presse de faire les travaux aussi à ce moment-là, cela ira plus vite que d'appeler la Mairie ! Bon voilà, cela s'est passé de cette manière-là. Vous savez bien qu'il y a des personnes qui, tout d'un coup, explosent parce qu'ils ont une demande à faire, pour que les travaux soient faits la nuit même pour le lendemain matin. Vous connaissez bien parfois l'exigence de certaines personnes. On ne va pas non plus en faire tout un fromage !

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Une question tout simplement. Comme nous le disposons ce soir, est-ce que les gamins ont de l'eau fraîche ?

Madame le Maire

Bien sûr, il y a de l'eau dans l'école, voilà. Puis je vais vous dire, au pire, cet enfant étant en maternelle, il n'est pas en train de passer le bac ni le brevet, si vraiment il avait très très chaud, il

pouvait aussi rester, si la maman ne travaillait pas, avec ses parents, ou alors chez la voisine, si vraiment il souffrait terriblement du chaud. Il y a d'ailleurs des endroits en France où on a fermé les écoles parce qu'il faisait trop chaud. Je pense que c'est encore plus facile de faire cela dans une maternelle, on aurait peut-être même pu accueillir cet enfant en crèche où nous avons un système de réfrigération mieux que dans les écoles. À un moment, il faut arrêter. Je ne voudrais pas, je vous le dis, parce que je sens venir une petite musique derrière, que vous utilisiez cela pour en faire tout un fromage contre Alexandre. Alors maintenant, c'est dit… Non, non, non, je vous connais. Bon, voilà. Alors, le sujet est clos.

Est-ce que l'on a voté là-dessus ? On a voté ou on n'a pas voté ? Non, alors, votons. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

La suite, Alexandre GAUTHIER « Subventions aux associations – Année 2025 - Vélo Club Montbéliard ».

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025 - VELO CLUB MONTBELIARD

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est encore moi. Et pas de fromage cette fois, mais du vélo !

On doit voter deux subventions qui avaient été inscrites sur les crédits de réserve pour le Vélo Club de Montbéliard concernant son critérium et son cyclocross. Donc, deux subventions de 1 500 € chacune puisque le club avait déposé ces demandes de subvention en retard mais ayant été informés que les manifestations se tiendraient et auraient bien lieu, nous les avons budgétées en crédits de réserve le temps de la régularisation.

Donc, ce soir, il vous est demandé de voter ces deux subventions, 1500 et 1500.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On va épargner Monsieur GAUTHIER !

Madame le Maire

Oui !

Monsieur Eric LANÇON

On va voter pour, évidemment. Avec la petite remarque que vous devez connaître parce que vous êtes aux commandes, c'est que les 3 000 € correspondent à la totalité des crédits de réserve. Alors, évidemment, il y a toujours possibilité de changer de ligne mais j'ai vérifié, et, en mars 2025, nous avions voté 3 000 € de crédits de réserve pour le service SAVA. Je pense qu'il y a d'autres clubs qui vont vous solliciter et vous allez sûrement faire quelques réajustements budgétaires. J'ai vraiment vérifié. C'est en bas, tout en bas : 3 000 € SAVA etc. Donc, c'est un petit peu gênant pour les autres.

Je ne ferai pas le bilan du sport parce qu'on l'avait déjà fait il y a deux ans. Je m'inquiète quand même parce que je vois que le service « sport » est complètement…, il n'existe plus. Il n'existe plus ! Alors, ce n'est pas l'étoile Lacheray etc., mais c'est le service des sports qui, dans six mois, je pense, n'aura plus aucun éducateur, je n'en dirai pas plus. C'est des choix budgétaires que vous faites. Je ne veux

pas non plus entamer ici une discussion qui pourrait peut-être nous prendre trop de temps, je pense que vous êtes un petit peu pressée, Madame le Maire. Dans de nombreux budgets, le sport est la variable d'ajustement et Montbéliard n'échappe pas à la règle. Mais là, je pense que, autant le niveau sportif que vraiment tous les clubs de Montbéliard sont mis à rude épreuve. Vous avez parlé de réchauffement climatique, vous allez intervenir sur le gymnase Pajol, le dernier construit, le plus moderne mais il y a d'autres équipements sportifs qui appartiennent à la Ville et qui souffrent. Ce n'est pas le bâtiment qui souffre, c'est ceux qui pratiquent. Il y a peut-être des choix que vous assumez, évidemment, mais il faut faire attention à cela. Enfin, je n'ai pas de leçon à vous donner ! Nous n'aurions pas fait les mêmes choix ! C'est plus simple de dire comme cela.

Madame le Maire

Alexandre va répondre là aussi.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais commencer par la fin, en parlant des gymnases. Il y a des gymnases qui appartiennent à la Ville et il y a des gymnases qui appartiennent à l'Agglomération. On fait des choix d'investissement. Pajol, c'est un des plus récents, mais c'est un de ceux qui rencontrent le plus de problèmes en période hivernale notamment, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de chauffage dans certains endroits, notamment dans l'espace dojo. Vous avez des enfants qui s'entraînent avec une température environnante de 13 degrés pourtant, il y a du chauffage dans le couloir donc on doit refaire une intervention importante, on en profite aussi parce qu'il est utilisé. Il y a d'autres équipements qui nécessitent des investissements importants, on le sait : Boxberger. On a fait un choix qui était celui de la piscine d'été. Là où cela ferme partout ailleurs, nous avons fait un choix, pour les jeunes du quartier et les familles du quartier de Montbéliard et du Pays de Montbéliard, de réinvestir massivement, quasiment quatre millions d'euros dans cette belle piscine René Donzé. Peut-être que vous auriez fait d'autres choix. Nous, nous avons priorisé celui-ci. On avait refait aussi les éclairages du stade Boxberger pour presque 400 000 € et des interventions dans d'autres secteurs.

Pour revenir sur le crédit de réserve, je suis surpris, vous me mettez le doute, donc j'irai revérifier car il me semblait que l'on avait fait plus. Maintenant, le crédit de réserve, je rappelle que ce n'est pas pour distribuer au fur et à mesure des années. Là, c'était vraiment par anticipation puisque l'on préfère financer directement le fonctionnement des associations et qu'elles aient une visibilité et qu'elles puissent faire leurs demandes en bonne et due forme pendant la période budgétaire comme on leur demande. Je les appelle personnellement quand ils ne rentrent pas les dossiers, on est quand même très sympa. Il n'y avait qu'Alain BOUTONNET qui avait ces problématiques de retard pour les questions que l'on connaît, c'est qu'il a été très fragilisé par la non-réalisation du Trophée de France des jeunes cyclistes parce que mal accompagné par Pays de Montbéliard Agglomération. Ce sont ses propos. Je vous invite à le rencontrer et en discuter avec lui.

Aujourd'hui, on n'a peut-être pas un service des sports tel qu'on l'a connu, évidemment, c'est un service sport-animation, il n'y a pas plus d'éducateurs salariés, on en a une qui vient de partir, nous sommes en phase de recrutement pour remplacer cette personne avec un appel à des éducateurs sportifs vacataires pour pouvoir continuer et pérenniser le sport benjamin, le sport famille, le sport santé, le sport pour tous de manière générale avec des pratiques et des tarifs défiant toute concurrence. Donc non, le service des sports n'a pas disparu, il a simplement évolué. Évolué avec un service association, vie associative et événementiel qui permet de mutualiser des efforts. Et aujourd'hui, tout comme les écoles, nous restons vigilants pour bien accompagner les associations sportives. Nous restons aussi vigilants pour bien rénover nos équipements sportifs pour que cela puisse se faire dans de bonnes conditions. Alors c'est vrai qu'après, on pourra toujours dire : « Oui mais ailleurs… ». Vous savez, encore une fois, quand on se regarde, parfois on se désole, mais quand on se compare, on se console !

Puis simplement, une petite information, le crédit de réserve du service « sport animation », il est de 11 000 €.

Monsieur Eric LANÇON

Il y a deux colonnes : il y a « fonctionnement » et il y a « projets ». En fonctionnement, il y a 3 000 € et en projets, il y a 11 000 €. Est-ce que l'on peut tout mêler ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non. Vous avez raison, je vais simplement vous expliquer la démarche. C'est que le crédit de réserve, en fonctionnement, c'est pour, comme le cas échéant, lorsque l'on a des retards, et on le sait, on en est informé, on sait que le dossier va arriver mais on ne sait pas quand on budgétise dans un crédit de réserve. Mais on a la même chose aussi du côté des projets, donc des manifestations sportives, où il y a un calendrier fédéral pour lequel les associations ne savent pas si elles auront la manifestation ou pas. Et plutôt que de bloquer ce budget, on le remet dans un crédit de réserve pour être sûr que cette manifestation aura bien lieu, auquel cas si le cas contraire se présente, on peut rebasculer sur autre chose. Voilà, vous avez l'explication.

Madame le Maire

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Alexandre a évoqué la piscine de Montbéliard, cette très belle piscine que j'ai fréquentée dès 1970 et j'ai été très surpris que l'on n'ouvre pas avant. Cela fait quatre semaines qu'il fait beau et on l'a seulement ouvert le 1er juillet. Je suis surpris. On a un équipement qui est formidable, un bassin qui n'attend que des nageurs. Il a fait beau pendant quatre semaines et c'était fermé. Je m'étonne.

Madame le Maire

Monsieur MARCOT, plusieurs réponses à votre question. La première, c'est que si nous n'avions pas fait les travaux que cette piscine méritait, qui s'élèvent à presque 3 millions d'euros, la piscine serait fermée aujourd'hui. Déjà, c'est la première chose. Nous avons fait ces travaux importants sur quatre exercices financiers parce que notre budget ne nous le permettait pas. La première année, la pataugeoire, 300 000 €, la deuxième année, le petit bassin, entre 600 et 700 000 €, la troisième et la quatrième année, le grand bassin, parce qu'il était tellement grand que l'on ne pouvait pas faire cela en un an et l'entreprise non plus, d'ailleurs, en raison des épisodes climatiques hivernaux.

Et puis, la deuxième problématique, mais vous devez bien le voir partout en France, c'est que les piscines ont énormément de mal à trouver des maîtres-nageurs. Nous avons eu des difficultés l'an dernier. Cette année, les choses ont été extrêmement bien travaillées avec le service sport et notamment la Directrice de la piscine, et nous avons pu trouver des maîtres-nageurs pour les deux mois. On a eu des difficultés pour clore le mois d'août. Il faut savoir qu'au mois de juin, c'est souvent des étudiants qui viennent, ils passent des examens. Je ne dis pas que dans d'autres endroits, ils n'ont pas réussi, mais c'est extrêmement compliqué. Je pense que vous devriez plutôt voir comme une chance le fait que nous ayons refait la piscine, qu'elle soit ouverte deux mois pendant l'année, plutôt que de voir le petit côté où on n'a pas ouvert au mois de juin. Et cela fait bientôt dix ans que c'est comme cela, où nous n'ouvrons plus la piscine que deux mois dans l'année. Il y a un peu plus de 10 ans, 12 ans, on ouvrait une semaine avant, vous voyez. Cette année, il a fait chaud, l'an dernier, il ne faisait pas beau, donc on est aussi soumis aux épisodes climatiques. Je trouve quand même qu'avec les investissements que l'on a mis sur ce bel équipement, auquel moi je tiens particulièrement, comme bien d'autres choses, mais celui-là, j'y tiens énormément, vous ne voyez que le petit truc qui ne va pas. Cela commence à être rageant, quand même !

Est-ce que l'on a voté ? Non. Eh bien, votons. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Là, je crois que c'est Christine SCHMITT « Protocole d'accord transactionnel avec Madame Cinthia MOUGEL – Marché de Noël 2023 ».

8. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC MADAME CINTHIA MOUGEL – MARCHE DE NOËL 2023

Madame Christine SCHMITT expose :

A l'occasion de l'édition des Lumières de Noël de 2023, on avait positionné des chalets du marché solidaire à Velotte et on y avait également positionné Cynthia MOUGEL qui avait « CREPE & DWICH » et qui faisait donc de la petite restauration. Cela a été un petit peu compliqué et elle a eu un manque à gagner qu'elle nous a fait passer un peu tardivement mais qui a été démontré avec des justificatifs afin de montrer que son chiffre d'affaires avait énormément souffert pendant cette période par rapport à son emplacement. On a essayé de trouver un compromis et ce compromis c'est de l'exonérer du supplément restauration qui est appliqué en plus de l'emplacement d'occupation. Le dédommagement serait à la hauteur de 2 200 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Pardon, je n'ai pas levé la main assez vite ! On va voter pour. Moi je m'interrogeais sur le fait que cela crée une jurisprudence. Vous avez certainement étudié cela. Est-ce que cela ne va pas ouvrir une porte ? J'ai bien compris le contexte mais est-ce que cela ne vous expose pas à une forme de jurisprudence ? C'était juste ma question.

Madame le Maire

On va borner un peu mieux les choses qui n'étaient pas assez bornées. Mais bon, on se pose la même question. Mais on va borner beaucoup mieux les choses pour, bien sûr cela peut arriver, que ce genre de problème n'existe plus.

Madame Christine SCHMITT

Et c'est un caractère vraiment exceptionnel.

Madame le Maire

Oui. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Création d'une brigade cynophile pour la Police Municipale ». Philippe DUVERNOY.

9. CREATION D'UNE BRIGADE CYNOPHILE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Comme vous l'avez lu sur le rapport préliminaire, nous allons vous proposer la création d'une brigade cynophile afin de renforcer l'efficacité de la Police Municipale.

Vous le savez, c'était le point fort de nos deux mandats. Il y a eu beaucoup d'efforts de fait sur le plan matériel, sur le plan des effectifs. Je rappelle que les effectifs sont passés de 6 à 15 théoriques. Je dis théoriques parce qu'en ce moment, les municipaux ne sont que 13.

Les agents, en réfléchissant, nous ont proposé la création de cette brigade cynophile. Et il se trouve qu'il y a un agent de Police Municipale qui est propriétaire d'un malinois et les textes nous permettent de lui acheter son chien dans le cadre des articles du code de sécurité intérieur. Ce chien est acheté pour la somme de 300 € et non pas 350 €. Il y a eu une petite erreur, c'est 300 €. Et puis les conditions d'utilisation de ce chien sont bien sûr régies par le code de la sécurité intérieure.

Le chien et le maître-chien partiront en formation dans un centre spécialisé. Le chien étant déjà dressé, mais pour une utilisation civile, c'est-à-dire qu'il n'a pas eu la formation pour une utilisation professionnelle dans le cadre d'un chien de sécurité, un chien de patrouille plus exactement.

Les conditions d'hébergement on vous les a décrites. Le chien est hébergé par le maître-chien et, en compensation des frais occasionnés, on versera une indemnité particulière de 250 € par mois au maître-chien qui devra assurer l'alimentation, l'équipement nécessaire à son travail, l'entretien et le nettoyage de la caisse de transport, les soins médicaux, enfin tout ce qui est énuméré, je ne vais pas reprendre le rapport, vous l'avez certainement lu.

Je ne peux pas vous en dire plus, je peux, par contre, répondre à vos questions si vous en avez.

Madame le Maire

Alors, y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Comment s'appelle le chien ?

Madame le Maire

Je ne me rappelle plus comment il s'appelle. Comment il s'appelle ce chien ?

Monsieur Philippe DUVERNOY

Liv. Alors le nom est un peu plus long…

Madame le Maire

Non, ce n'est plus Liv, c'est un autre nom. C'est Kurt.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Ah, ça a changé de nom ?

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Comment ça se fait ? D'accord, ça a changé de nom entre temps !

Madame le Maire

Vous n'avez pas de questions. Eh bien, nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Extension du système de vidéo-protection 2025 – Demande de subvention ». Toujours Philippe DUVERNOY.

10. EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Dans le cadre de nos engagements au cours des deux campagnes municipales, nous continuons à renforcer le réseau de caméras de vidéosurveillance ou vidéoprotection dans certains cas. Le parc est aujourd'hui fort de 100 caméras, ce qui n'est pas rien. 100 caméras qui fonctionnent, celles qui avaient été détruites totalement ou partiellement ont été remplacées et on vous propose d'étendre ce parc sur le programme de 2025 avec huit caméras pour un coût hors génie civil de 106 497 € en sachant qu'il y a 85 900 € de génie civil et que l'on va demander au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation une subvention qui peut aller jusqu'à 50% du coût des travaux hors taxes.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

J'ai de nouveau réévoqué la caméra qui est située anciennement Lorius, la Clé du Bonheur. La réponse qui m'a été faite est une bonne réponse, cette caméra appartient à l'Agglomération, PMA. Le problème, quand il fait nuit, puisqu'il n'y a pas de lumière et que le soir et l'hiver il fait nuit à 17h, la caméra ne prend plus rien. Tranquillement, je demande à ce que l'on rallume la lumière dans le quartier, donc à l'entrée du Faubourg de Besançon. Sinon, la caméra ne sert absolument à rien.

Madame le Maire

On est en train de regarder sur l'éclairage du centre-ville, on est en train de faire une étude là-dessus. Si vous voulez, le problème de l'extinction de l'éclairage nocturne correspond à deux souhaits, deux volontés. C'est un, du développement durable, deux, des économies. Je sais qu'un certain nombre d'autres élus rallument l'éclairage, même s'il y a des LED que je ne trouve pas forcément très écologiques parce que je trouve que la nuit, il fait nuit, suivons la nature. Après, se posent des problèmes de voir ce qu'il peut se passer peut-être, là, où il y a des caméras, c'est quelque chose que l'on regarde.

Monsieur Eric MARCOT

Ces informations ont été transmises par le responsable de l'Agglomération. Je n'ai rien inventé !

Madame le Maire

Je ne vous dis pas que vous avez inventé ! D'abord, il y a des caméras qui sont beaucoup plus performantes que celle-là, il y en a qui sont à infrarouge et qui voient, même quand il fait nuit. Ils ont aussi le droit de changer la caméra, l'Agglomération. Déjà, ils n'ont qu'à la changer. C'est une problématique beaucoup plus importante qui mérite d'être étudiée sérieusement.

Nous allons voter. Sur ces caméras, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

« 17ème Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « GACO SPHERE ALPHA » ». Philippe TISSOT.

11. 17EME NOCTURNE ETUDIANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, LA VILLE DE MONTBELIARD, LE « 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN », LE PAVILLON DES SCIENCES, L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE BELFORT-MONTBELIARD, LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET LES ASSOCIATIONS ETUDIANTES « AE UTBM » ET « GACO SPHERE ALPHA »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Je vais vous parler de la 17ème édition de la Nocturne Etudiante qui aura lieu, cette année, le jeudi 9 octobre de 18h00 à 22h00. Ce n'est pas un événement nouveau, vous le connaissez. Cet évènement est porté par PMA, conjointement avec les Musées de la Ville de Montbéliard, le Moloco, le Pavillon des Sciences, le 19 CRAC, les associations étudiantes et le CROUS.

Les objectifs de cette manifestation sont de faire découvrir, aux nouveaux étudiants qui arrivent en octobre, la Ville de Montbéliard avec évidemment ses différents lieux culturels et festifs dans un cadre agréable, organisé de façon originale et conviviale, de mettre en relation les étudiants et les interlocuteurs culturels, associatifs, loisirs et vie pratique, de proposer aux étudiants l'accès gratuit à certains établissements publics, de favoriser les rencontres entre étudiants de diverses filières et de faire de cet événement l'opération étudiante phare de la rentrée.

Vous avez le détail du programme proposé, je ne vais pas le reprendre pour chacune des structures, c'est toujours un petit peu le même.

Donc, après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le partenariat entre la Ville de Montbéliard et les partenaires que je viens de citer et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la multi convention qu'il convient de mettre en place pour la mise en œuvre de cette Nocturne Etudiante.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des remarques ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Madame le Maire, merci. C'est un rapport que l'on vote tous les ans pour la programmation de cette Nocturne Etudiante. Je suis juste étonnée que le Château de Wurtemberg ne soit pas dans la liste. Il me semblait que, les années précédentes, on incluait la visite du Château de Wurtemberg. C'est dommage. Les musées sont cités, c'est le musée d'art et de l'histoire, c'est une exposition qui a lieu à Beurnier-Rossel mais je trouve cela dommage que les étudiants ne puissent pas bénéficier d'une visite pour découvrir et faire connaître le nouvel équipement du Château.

Monsieur Philippe TISSOT

Il n'y a jamais eu, dans la Nocturne Etudiante, de visite du parcours historique, il y avait un challenge qui était lancé avec une opération dans le cadre de l'exposition annuelle des Musées. Les étudiants devaient faire une découverte, devaient trouver un objet. Cela s'est toujours fait dans le cadre des expositions annuelles.

Madame le Maire

Oui et, là, c'est une soirée qui dure quatre heures. Si vous passez déjà deux heures dans le Château, parce que c'est à peu près le temps de visite -1h30 – 2h00-, vous n'avez plus de place pour le reste. Après, ils peuvent revenir avec plaisir, on les accueillera au Château.

Monsieur Philippe TISSOT

L'objectif, c'est quand même de faire découvrir tous les principaux lieux culturels de Montbéliard et du Pays de Montbéliard. Comme vient de dire Madame le Maire, s'ils passent deux heures dans le circuit historique ! En tout cas, cela n'a jamais été le cas. Pour l'instant, c'est comme cela.

Madame le Maire

Y-a-t-il des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

« Musées de Montbéliard – Signature d'une convention de dépôt avec la Société d'Emulation de Montbéliard (SEM) ». Toujours Philippe TISSOT.

12. MUSEES DE MONTBELIARD – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DEPOT AVEC LA SOCIETE D'EMULATION DE MONTBELIARD (SEM)

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Pour les Musées, on va parler des opérations de dons et de dépôts. Vous savez que la Société d'Emulation de Montbéliard fait régulièrement l'acquisition de beaux mobiliers. Essentiellement, des meubles marquetés qui sont estampillés Abraham Nicolas Couleru. Il y a déjà un certain nombre de meubles de cette qualité de manufacture qui ont été donnés et d'autres ont été déposés. Et dans ce cadre, le 27 mars dernier, la Société d'Emulation, en lien direct avec les Musées, puisque c'est toujours comme cela que l'on travaille, a proposé de faire l'acquisition, lors d'une vente aux enchères à la Maison Koller de Zurich, d'un bureau plat tout à fait exceptionnel, marqueté et signé une fois encore Abraham Nicolas Couleru. Ce bureau est en bois de rose, palissandre, érable, cuir, bronze. Il a été fabriqué entre 1760 et 1770. Il est un témoin remarquable, comme tous les autres meubles, commodes, bibliothèques que l'on a reçus, de l'excellence technique et artistique de cet ébéniste montbéliardais, ou plutôt Bartois, puisque Couleru est né et mort à Bart.

La SEM souhaite, non pas faire un don, cette fois-ci, mais souhaite faire un dépôt de ce magnifique bureau pour l'exposer dans la salle n°13 du nouveau parcours historique qui est la salle dans laquelle est diffusée, pour ceux qui l'ont visitée, j'espère que tout le monde a pris le temps d'aller visiter, depuis le mois de janvier, ce fabuleux parcours historique et la salle 13, c'est la salle où on voit Sophie-Dorothée qui rend visite à ses parents au Château d'Étupes. Le bureau sera exposé devant le très grand écran, pour faire en sorte que l'on ait l'impression que ce dialogue entre Sophie-Dorothée et ses parents se fasse autour de ce très beau bureau.

Ce bureau sera inscrit évidemment à l'inventaire des dépôts du Musée. Sa valeur d'assurance est fixée au prix où la Société d'Emulation en a fait l'acquisition, c'est-à-dire 25 000 €. Les modalités de dépôt sont organisées dans une convention qui engagerait la Société d'Emulation de Montbéliard à mettre l'œuvre à disposition des Musées et en retour de cette mise à disposition en dépôt, la Ville de Montbéliard s'engage à assurer le transport de l'œuvre, à assurer les conditions de sa conservation, à assurer les conditions de sûreté, bien sûr, nécessaires aussi à sa conservation, à souscrire une assurance spécifique clou à clou pour son transport et, bien sûr, à restituer à la SEM, à l'issue du dépôt, ce bureau si le dépôt devait prendre fin un jour, ce que nous ne souhaitons pas et il n'y a pas de raison que ce soit pas ainsi.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions que je viens de décrire et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention afférente à ce dépôt.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Ma Scène Nationale – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 – Convention de mise à disposition de locaux et convention de contributions financières Ville / Association « Centre d'Art Vivant » ». Philippe TISSOT.

13. MA SCENE NATIONALE – AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021 / 2024 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET CONVENTION DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES VILLE / ASSOCIATION « CENTRE D'ART VIVANT »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La question suivante concerne ma Scène Nationale. Vous savez que ma Scène Nationale est liée à ses différents partenaires par une convention que l'on appelle CPO, Convention Pluriannuelle d'Objectifs. Cette CPO, en général, est signée pour quatre années et la dernière CPO s'arrêtait au 31 décembre 2024. Or, comme la CPO n'était pas prête à cette date, puisque dans la CPO doit figurer le projet de programmation de Ma Scène et la programmation, on l'avait évoquée lors d'un précédent Conseil Municipal n'ayant pas été finalisée, il avait été proposé de signer une convention bilatérale entre la Ville de Montbéliard et ma Scène Nationale pour que la première partie de la contribution financière puisse être versée pour assurer le fonctionnement de ma Scène Nationale dans l'attente de la signature d'une nouvelle CPO pour une durée de quatre ans.

La fin de période, donc, arrivait au 30 juin dernier et aujourd'hui, comme les choses ne sont toujours pas finalisées et que nous avions, lors du vote du budget, mis en réserve la deuxième partie de la subvention, il convient, pour pouvoir verser cette deuxième partie et continuer à faire en sorte que ma Scène Nationale puisse fonctionner, de poursuivre cette convention, de la prolonger d'une année.

Une convention de contributions financières sera signée exclusivement pour la saison culturelle qui arrive, ainsi que la convention de mise à disposition des locaux, puisque dans cette CPO figure également la condition de mise à disposition des locaux.

Après avis de la commission compétente, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter de signer l'avenant à la convention d'objectifs 2021-2024, qui permettra donc le versement de la deuxième partie de la subvention, ainsi que la mise à disposition des locaux dans l'attente de pouvoir mettre en œuvre la nouvelle CPO.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui. Sur un aspect financier, Monsieur TISSOT, on va être à 500 000 € pour l'année.

Monsieur Philippe TISSOT

Oui, c'est ça !

Monsieur Eric LANÇON

On remarque que vos choix budgétaires font que, depuis 2022, par exemple, ma Scène Nationale, je viens de vérifier les comptes, a perdu 20% entre 2022 et actuellement. Si je reprends encore plus loin, on va être à 40% de baisse.

Il y a également un deuxième équipement de rayonnement interrégional, voire national, c'est le Pavillon des Sciences, qui voit également sa subvention de la Ville baisser. Vous êtes attentif, Monsieur, à la culture…

Monsieur Philippe TISSOT

Tout à fait !

Monsieur Eric LANÇON

Ces deux structures de rayonnement national, ce sont des joyaux, ce sont des pépites qu'il faut absolument garder. Et puis, on se rend compte un petit peu que la programmation, dernièrement, de ma Scène Nationale, on voit bien qu'il y a des baisses aussi dans la qualité, un petit peu dans la qualité et dans la quantité aussi. Vous remarquerez. Donc, soyons attentifs, ce sont des baisses importantes sur des structures nationales, interrégionales, qui connaissent quand même un grand succès, qui sont pleines, tous les spectacles sont pleins, qui ne travaillent pas uniquement dans la représentation, mais qui vont dans les écoles, qui essayent de plus en plus de sortir et d'être vraiment en phase avec la Ville de Montbéliard et le Pays de Montbéliard. Donc j'attire votre attention sur cette Scène Nationale -on a encore la chance d'en avoir une- qu'il faut absolument préserver. Si on arrive à un certain niveau, je pense que la Scène Nationale, elle va être d'un rayonnement moindre. C'est aussi, pour certains habitants qui viennent s'installer ici, c'est aussi une marque importante. On a une Scène Nationale, pour attirer certains habitants, ce n'est pas à négliger, je pense, cet aspect-là. Elle fait aussi de la culture populaire, peu importe, vous la connaissez aussi bien que moi, Monsieur TISSOT. Mais attention, je pense que vous tirez beaucoup sur la corde. Alors, ça n'a sûrement pas de rapport avec ça, moi, je ne suis pas au Conseil d'Administration, je ne sais pas exactement ce qu'il s'y passe. J'ai regardé les chiffres et j'ai vu, pour être allé au spectacle de prévision de l'année, on se rend compte quand même qu'il faut faire attention.

Monsieur Philippe TISSOT

Moi, je laisserai peut-être Madame le Maire dire quelques mots si elle souhaite mais, moi, par rapport à ce que vous évoquez, Monsieur LANÇON, je souhaite vous dire que nous sommes, et vous le savez très bien, tout à fait attentifs à la vie, enfin, au rayonnement de ma Scène Nationale, comme nous le sommes à celui du Pavillon des Sciences. Aujourd'hui, ma Scène Nationale a en fond de réserve, un peu plus de 500 000 €, donc quand on veut faire des choses, on peut les faire, parce que ma Scène Nationale, comme toute association, quelle qu'elle soit, n'a pas vocation à thésauriser. On est bien d'accord ? Quand on vit d'argent public, on n'a pas vocation à thésauriser. Ma Scène Nationale, pour nous, il n'y a aucun problème, on est tout à fait attaché à son fonctionnement et à son bon fonctionnement. Maintenant, il y a un certain nombre de choses, de difficultés sur lesquelles il convient de travailler, et nous y travaillons, voilà, vous le savez.

Concernant le Pavillon des Sciences, puisque vous l'avez évoqué, c'est pareil, le Pavillon des Sciences a plusieurs centaines de milliers d'euros en fond de réserve, et si la subvention a été baissée, c'est en accord avec le Président, avec le Directeur, avec le Conseil d'Administration, encore une fois, parce que ces associations qui fonctionnent avec de l'argent public n'ont pas vocation à thésauriser.

Donc, voilà, les choses avancent, mais en tout cas, si la programmation qui vous a été présentée, j'étais en conseil de classe, je n'ai malheureusement pas pu être présent à cette présentation, je le suis toujours en général, cela tombait mal cette année, ce n'est pas par défaut de financement public, il y a l'argent nécessaire pour faire bien les choses. Voilà.

Madame le Maire

C'était très bien, Philippe, je n'ai rien à rajouter. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

« Renouvellement des conventions liant la Ville aux associations Léo Lagrange Animation et MJC Centre Social Petite-Hollande ». Léopoldine ROUDET.

14. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS LIANT LA VILLE AUX ASSOCIATIONS LEO LAGRANGE ANIMATION ET MJC CENTRE SOCIAL PETITE-HOLLANDE

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Il s'agit du renouvellement des conventions de Léo Lagrange et de la MJC. On a retravaillé l'ensemble des conventions avec la MJC et avec Léo Lagrange, on a fait une réécriture complète des deux conventions avec les associations concernées. On propose les conventions, vous les avez en annexe, qui vont entrer en vigueur au 1er janvier 2026 et on propose le renouvellement sur trois ans, 2026, 2027, 2028.

Madame le Maire

Voilà, ce sont des conventions qui sont habituellement rédigées, en général pour trois ans et qui remettent à plat un certain nombre de choses, qui font évoluer les objectifs et qui s'adaptent à la réalité du terrain.

Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Modification des gratuités des tarifs de la Carte Avantages Jeunes 2025 / 2026 ». Léopoldine ROUDET.

15. MODIFICATION DES GRATUITES DES TARIFS DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES 2025 / 2026

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Il s'agit de la modification de gratuité des tarifs de la Carte Avantages Jeunes. On a les mêmes choses que chaque année. Vous avez différentes prestations qui ont été rajoutées, à savoir les manifestations des Quatre Saisons où vous avez une entrée pour le spectacle JOVANY, une entrée pour le spectacle JAZZ MAGIC et vous avez les frais d'expédition qui, malheureusement, augmentent compte tenu des tarifs imposés actuellement par les services d'envoi.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent -

Madame le Maire

« SEDIA – Création d'une filiale avec Les Constructeurs du Bois – Opération immobilière ZAC des Blancheries ». Christophe FROPPIER.

16. SEDIA – CREATION D'UNE FILIALE AVEC LES CONSTRUCTEURS DU BOIS – OPERATION IMMOBILIERE ZAC DES BLANCHERIES

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci, Madame le Maire. Il s'agit, dans le cadre de la loi 3DS, de SEDIA qui sollicite la Ville pour sa prise de participation dans la future Société Civile de Construction Vente (SCCV) dédiée à l'opération des Blancheries.

La société qui aura pour objet l'acquisition par voie d'achat d'un ensemble foncier, la réalisation d'une opération immobilière, la vente en totalité ou par lots de ces biens et, accessoirement, la location desdits immeubles ou droits immobiliers.

La durée de la société sera fixée à 25 ans à compter de la date de son immatriculation et son siège sera situé 6 rue Louis Garnier à Besançon. SEDIA détiendra 10% du capital social de la SCCV mais aura une part fixe de 50% des bénéfices réalisés par la société.

Il vous est donc demandé d'accepter la participation de SEDIA dans la SCCV.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est une question à Monsieur FROPPIER. Est-ce qu'il va y avoir 91 places de stationnement ? Voilà, c'est la question. Puisqu'il y a bien une autorisation, etc. On peut se poser la question car cela aurait permis de remplir le parking des Blancheries.

Monsieur Christophe FROPPIER

Comme je vous l'ai dit, vente en totalité ou par lot donc on va commencer avec deux immeubles au niveau de la commercialisation. On se rend compte, aujourd'hui, on vient d'avoir à peu près 30 prospects qui viennent de visiter, en tous les cas, de prendre contact et, sur les 30 prospects, il y a une réservation. Il y a un intérêt certain pour une petite dizaine, on va dire, de prospects, pour autant, il y a des freins. Et, dans le cadre des freins, c'est que l'on n'a pas forcément de caves sur ces immeubles-là donc il y a une étude qui est en train de se faire pour peut-être créer des box au niveau du parking de façon à ce que l'on ait à la fois un parking fermé et à la fois la possibilité de stocker des choses que l'on pourrait stocker dans une cave, mais en tous les cas que l'on pourrait stocker sur les garages. Donc vous répondre aujourd'hui sur l'idée d'avoir 91 stationnements, j'ai presque envie de vous dire que l'on va déjà essayer d'en avoir une quarantaine, cela voudrait dire que l'on a vendu les 40 lots sur les deux premiers immeubles. C'est un projet qui est ficelé mais que l'on aménage aussi au fil de la commercialisation.

Madame le Maire

Pour répondre peut-être plus précisément, à chaque appartement, il y aura forcément une place. Il y a une place qui est obligatoirement vendue avec un appartement parce que l'on connaît les difficultés que cela va poser.

Alors ce que j'ignorais, et que tu m'apprends là, mais qui est plutôt intéressant, cela veut dire qu'il pourrait y avoir la vente de places de stationnement supplémentaires transformées en box, c'est cela ? Puisque des caves, de toute façon, on ne pourra jamais en faire là, puisque nous sommes en zone inondable, et que c'est forcément des bâtiments construits sur pilotis, à l'image de ceux qui ont été construits précédemment.

Monsieur Eric LANÇON

Ma question, c'est est-ce qu'il y aurait possibilité qu'il y ait des places réservées au parking des Blancheries pour ces appartements ? C'est cela la question.

Monsieur Christophe FROPPIER

C'est le cas. En fait, à chaque vente d'appartement, il y a une place qui est dédiée.

Monsieur Eric LANÇON

Aux Blancheries ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Aux Blancheries.

Monsieur Eric LANÇON

Dans le parking qui existe actuellement ?

Monsieur Christophe FROPPIER

C’est cela.

Monsieur Eric LANÇON

D'accord.

Madame le Maire

Cela sera une obligation même. Monsieur MARCOT ?

Monsieur Eric MARCOT

Quel est le prix au m² des appartements ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Globalement, je ne vais pas vous dire de bêtises, mais on est autour des 3 400 € du m² sur du neuf.

Madame le Maire

Après, vous êtes dans un endroit exceptionnel, avec une vue sur le Près-la-Rose.

Monsieur Eric MARCOT

Oui, je suis d'accord avec vous, mais je pense que ce sera un frein, forcément.

Madame le Maire

On verra.

Monsieur Eric MARCOT

Vous parlez de vue, mais que n’a plus le voisinage !

Monsieur Christophe FROPPIER

Si vous commencez comme cela, on ne vous prendra pas pour aller vendre les appartements, Monsieur MARCOT ! Ni la Ville, d'ailleurs !

Monsieur Eric MARCOT

Vue que n'a plus le voisinage, le bâtiment à côté. Les appartements commencent à se vendre.

Madame Léopoldine ROUDET

Ce n'est pas pour le même motif !

Monsieur Christophe FROPPIER

Je n'ai pas entendu la remarque.

Madame Léopoldine ROUDET

Dans l'immeuble d'à côté, il y a déjà des appartements qui se vendent. Et je disais que ce n'était pas le même motif de vente.

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Madame le Maire

Oui, vas-y, Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Merci. Oui, sur les prix au m², effectivement, cela peut paraître assez élevé. Il faut savoir quand même que les prix au m² sur de la construction, que vous construisez en centre-ville, en quartier, peu importe, le prix de la construction est le même, ce sont les prestations que vous allez y mettre derrière, ce sont des prix fixes, malheureusement. Après, donner un prix de construction, savoir si c'est fini, aménagé, complètement, etc., cela va changer la donne. Aujourd'hui, 3 400 € sur le prix au m², au secteur où il est, sincèrement, je trouve que le tarif est…, effectivement, cela fait un sacré budget, mais cela ne représente pas plus que sur des constructions que l'on a déjà eues sur PMA à l'heure actuelle. C'est dans les coûts. Entre 3 000 € et 4 000 € une construction.

Monsieur Eric MARCOT

C'est un tarif élevé pour Montbéliard.

Madame Léopoldine ROUDET

Sur de la construction, non ! Je ne suis pas d'accord avec vous !

Madame le Maire

Que vous construisiez à Montbéliard ou à je ne sais pas où, quand vous construisez, le prix est le même. Parce que c'est le prix des matériaux.

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci. J'avais une question par rapport au type de logement. Il est précisé 91 logements, à moins que je n'aie pas tout bien lu les documents annexes par rapport à la composition de ces logements, est-ce que c'est plutôt pour des personnes seules, avec enfants ? J'ai souvenir, pour avoir moi aussi, siégée en conseil d'école, que l'école des Fossés, par exemple, était souvent inquiète, en fin d'année, du nombre d'élèves par classe et avait une certaine attente par rapport aux logements qui pouvaient être créés sur les Blancheries et avec, peut-être, des déceptions où finalement les logements qui avaient été construits n'étaient peut-être pas adaptés pour des enfants ou pour des raisons de budget ou de taille de logement, peu importe. Mais il y avait une attente de redynamisation aussi en termes d'habitat de famille de ce quartier pour aussi contribuer au dynamisme de la ville et à sécuriser le nombre d'élèves par classe. C'était il y a quelques années, donc quel est le type de logement qui est envisagé ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Je ne veux pas vous dire de bêtises dans le détail, par contre il y a un mix au niveau des appartements, on aura aussi bien du T1, du T2 que du T3 et du T4. On est autour de 100 m² par exemple sur le premier immeuble ce qui correspond tout à fait à un couple avec deux enfants sans problème.

C'est vrai que si certains commencent à dire que 3 400 € c'est cher pour Montbéliard, cela fait rêver pour l'attractivité de la ville ! Tout en sachant, qu'aujourd'hui, je parle en tant que Président de SEDIA, on commercialise des biens sur des communes du Pays de Montbéliard qui sont sur ces tarifs-là et qui, globalement, se vendent. Typiquement, on est sur une réservation d'un couple qui habite une maison, 300-400 000 € sur une commune en périphérie de Montbéliard qui a vendu sa maison, qui souhaite vivre en centre-ville à Montbéliard et donc, au niveau du prix, la question ne se pose pas, il y a une enveloppe financière et globalement il y a effectivement une offre donc voilà. Je pense qu'il faut aussi que l'on puisse être des commerciaux de notre ville et pas des destructeurs de notre ville.

Monsieur Eric MARCOT

Je suis d'accord avec toi, aucun problème !

Monsieur Christophe FROPPIER

Ah ben, c'est bien !

Monsieur Eric MARCOT

J'ai cru que tu allais nous parler du foncier bâti qui a augmenté de 350%. C'est de cela que tu voulais nous parler ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Non, mais on continue Monsieur MARCOT !

Monsieur Eric MARCOT

Mais, il faut en parler aussi !

Monsieur Christophe FROPPIER

Non mais, ce n'est pas l'idée sur ce bâtiment puisqu'en fait on est en train de commercialiser les Blancheries donc ce dont vous parlez, cela a été voté récemment et donc il n'y a pas d'impact sur le prix puisqu'en fait le chantier est dans les tuyaux depuis quelques années donc en fait les prix qui sont affichés n'ont rien à voir avec l'augmentation du foncier bâti.

Monsieur Eric MARCOT

Enlève-moi d'un doute Christophe, tu as bien voté pour…

Madame le Maire

Monsieur MARCOT…

Monsieur Eric MARCOT

Tu as bien voté l'augmentation de 350% du foncier bâti ?

Madame le Maire

Monsieur MARCOT, je ne vous ai pas donné la parole ! Je vous rappelle les règles, ce n'est pas des discussions, on n'est pas au Café du Commerce là ou ailleurs, c'est moi qui donne la parole et ce n'est personne d'autre.

Monsieur Christophe FROPPIER

Je vais juste répondre quand même…

Madame le Maire

Fini Christophe.

Monsieur Christophe FROPPIER

Pour info, je ne suis pas au Conseil d'Agglomération ! Je vous la donne l'info si vous ne l'aviez pas !

- Intervention inaudible de M. Eric MARCOT -

Madame le Maire

Je ne vous ai pas donné la parole !

Monsieur Christophe FROPPIER

Alors, je ne sais plus si on a voté !

Madame le Maire

Non, on n'a pas voté. Moi, je me permettrais un commentaire, c'est plutôt bien qu'il y ait 30 prospects qui viennent dans cet endroit magnifique, à proximité du Près-la-Rose, à proximité du centre-ville. Souvent, des couples qui ont certains moyens financiers, c'est vrai, viennent revivre en centre-ville parce que nous avons des services, il y a des commerces, il y a des services et ils peuvent faire beaucoup de choses à pied ou à vélo et cette remarque d'avoir des box, c'est bien parce que cela veut dire que l'on va pouvoir s'adapter aux besoins des futurs habitants.

Voilà, et bien nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°17 « Projet de dynamisation du centre-ville - Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales - Versement des subventions ». Christophe FROPPIER.

17. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du projet de dynamisation du centre-ville avec le fonds d'aide à la requalification des enseignes et des façades commerciales.

On a deux demandes : la SCI HEVI de Monsieur TUNGUT et LE CONCEPT. Une qui se trouve au 4-6 Place Saint-Martin et une autre au 6 Rue des Fèbvres pour la requalification de la façade commerciale, pour les deux structures, avec un montant des travaux pour Monsieur TUNGUT de 2 325,60 € et une subvention de 465,12 € et pour LE CONCEPT, une facture travaux de 10 212 € pour une subvention de 2 042,40 €.

Madame le Maire

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, ce n'est pas sur ce rapport, j'étais surprise que Monsieur FROPPIER vote le rapport précédent, il ne devait pas se mettre en retrait en tant que Président de la SEDIA ? Ce n'est pas incompatible ?

Madame le Maire

Non, on s'est renseigné et il a le droit de voter.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Très bien.

Madame le Maire

On a vérifié. Des questions sur le point n°17 ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est très bien parce que ce sont vraiment deux commerçants actifs, qui sont aidés, avec, je pense, des façades qui feront du bien à l'esthétique de la ville. Moi, je vais profiter des commerçants et je vais interroger, enfin, prendre à témoin Mehdi MONNIER. Je vais poser la question assez abruptement : qu'est-ce que pense Mehdi MONNIER, l'élu Mehdi MONNIER, le Président de la CAEM, qui, lors d'une manifestation au mois de mars, au nom du bureau, attention, c'est au nom du bureau, a fait un communiqué de presse qui nous a, évidemment, un petit peu, comme tout à l'heure, qui nous a surpris. Je rappelle qu'à son nom, le Président a exprimé son regret face à l'autorisation de manifestation. L'autorisation, c'est le Sous-Préfet qui la donne. Les préoccupations politiques de la manifestation semblent bien éloignées des défis auxquels sont confrontés les commerçants locaux. Et à cette époque, vous plaidiez pour que les parcours des manifestations soient réévalués afin de préserver l'activité commerciale essentielle à la survie des commerces locaux. Évidemment, à titre très personnel, cela peut être dit ici, moi, j'ai manifesté. Puis après, j'ai calculé l'argent que j'avais dépensé pour ce printemps. Alors, ici, puisque l'on va tout dire, je pense que je n'ai aucune leçon à recevoir sur mon implication commerciale dans la Ville de Montbéliard et le fait de manifester. Je pense également que, quand on est président et élu, il faut être très attentif à ce qui peut être un conflit d'intérêt. On est élu parce que c'est la parole du président de la CAEM, du bureau, ce n'est pas la parole de Monsieur MONNIER, j'entends bien, mais il est Président et d'un autre côté, il est élu. Et cette confusion de genre, etc., cela ne peut... J'appuie dessus, obligatoirement parce que l'on n'est pas loin du conflit d'intérêt, même si Monsieur MONNIER fait très attention. Il fait très attention, il ne vote pas, etc mais cela ne peut qu'attiser des ambiguïtés. Oui, vous pouvez hocher la tête, Monsieur STAMPONE, vous avez tout à fait le droit, comme de manifester est un droit. J'espère que tous les commerçants qui étaient là sont bien d'accord pour dire que le droit de manifester doit être régulé, pas n'importe où. Parce que tout doucement, tout doucement, on est dans du conflit d'intérêt. Parce que là, c'est vraiment...

Madame le Maire

Vraiment, je ne vois pas où est le conflit d'intérêt !

Monsieur Eric LANÇON

Évidemment, vous ne pouvez pas dire que vous êtes d'accord avec moi ! Je tomberais de ma chaise !

Madame le Maire

Non, non, non. Ce n'est pas du tout cela !

Monsieur Eric LANÇON

Attendez, je termine, Madame.

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eric LANÇON

Qu'est-ce que pense l'élu du Président de la CAEM ? Enfin, pas lui, des déclarations !

Madame le Maire

Monsieur Mehdi MONNIER, si vous voulez bien répondre.

Monsieur Mehdi MONNIER

Je vais répondre avec plaisir à Monsieur LANÇON. Le communiqué que j'ai fait, que j'ai écrit, résultait d'une plainte générale de nombreux commerçants du centre-ville, notamment les cafetiers-restaurateurs, qui m'ont tous fait remonter un arrêt quasi-total de leur activité pendant la durée de la manifestation. Alors, effectivement, il faudra m'expliquer où est le conflit d'intérêt. Mon intérêt, c'est la réussite des commerçants que je préside dans le cadre de l'association. Donc, suite à cette remontée, au constat que les terrasses, à ce moment-là, se sont vidées, les cafetiers-restaurateurs ont eu beaucoup de mal à travailler pendant et après la manifestation, et ma simple demande, mon avis personnel reste personnel, est non pas d'interdire ou je ne sais pas ce que vous voulez sous-entendre, mais en tout cas d'adapter les autorisations de manifester aux activités des différents commerçants que je défends en tant que Président de l'association des commerçants.

Madame le Maire

Voilà. Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Oui. Tout à l'heure, Monsieur LANÇON, vous faisiez une remarque à Alexandre GAUTHIER sur son intervention en fin d'article, celle-ci n'est pas terrible non plus ! Franchement, vous auriez pu l'éviter ! Il est Président de l'association des commerçants, je pense qu'il fait un job formidable avec le bureau. On était tous en ville en mars, on vous a vu, effectivement, heureusement d'ailleurs que vous faites vos courses en ville à Montbéliard, c'est bien, on est contents de le savoir ! Simplement, il faut du bon sens, Monsieur LANÇON, quand vous faites une manifestation en centre-ville de Montbéliard au mois de mars où on sort d'une période creuse pour les commerçants, d'ailleurs, vous avez dû échanger avec les commerçants parce que vous les rencontrez aussi régulièrement, ils vous disent tous la même chose : « Mes clients, demain, ne viendront pas car il y a une manifestation ! Ils sont venus ce matin pour certains, mais ils ne viendront pas cet après-midi parce qu'il y a une manifestation ». L'alerte du Président de l'association des commerçants n'est pas politique, elle est pour expliquer, et vous l'avez dit, qu'il y a peut-être quelque chose à faire pour réguler ces manifestations. Est-ce qu'aujourd'hui, il y a encore un intérêt de manifester dans la rue piétonne alors que l'on sait que le commerce de centre-ville souffre et la résultante c'est que les gens ne viennent pas les jours de manifestation ou en tout cas beaucoup moins. L'idée est là, elle n'est pas Mehdi MONNIER, élu municipal ou Président de la CAEM. C'est qu'à un moment donné, il se prend des réflexions, moi, en tant qu'Adjoint au commerce, je me prends des réflexions et on nous explique tous la même chose : « On en a marre d'avoir des manifestations qui viennent nous parler de tel ou tel sujet alors que moi, j'ai deux salariés et qu'à un moment donné, je n'ai pas de trésorerie pour les payer ! ». C'est tout, cela ne va pas plus loin ! Je trouve que votre intervention est malvenue parce qu'à un moment donné, on a des commerçants qui souffrent comme dans tous les centres-villes de France et que ces manifestations-là, elles pèsent.

Madame le Maire

Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Cela devient un peu délirant parce que les manifestants, ils ne viennent pas d'ailleurs, ce n'est pas des hordes qui arrivent d'ailleurs, ce sont aussi des clients qui vont boire une bière après. C'est quoi ? Ce sont des gens qui ne consomment pas ? Ils arrivent d'où les manifestants ? Ce ne sont pas des citoyens, c'est une classe à part qu'il faut stigmatiser ? Cela devient complètement fou ! Cette défense acharnée tout le temps du commerce. Et encore, vous prenez la parole, je ne sais pas si vous parlez au nom de tous les commerçants. L'avis général d'un certain nombre de commerçants, c'est quand même une phrase assez particulière. Enfin, le droit de manifester, c'est quand même un droit de la République et c'est un droit des citoyens et ce sont les clients du lendemain. Arrêtez de faire votre club de commerçants ! C'est quand même fou !

Madame le Maire

On n'est pas en train de parler d'interdire le droit de manifester, on est en train de parler, je pense que vous l'avez compris, parce que cela a été dit au moins trois fois, de réguler la manifestation et qu'elle ne passe pas forcément juste devant les commerces du centre-ville. Je vais vous donner un exemple. En 2018, quand il y a eu les nombreuses manifestations des gilets jaunes, pendant le Marché de Noël, les gilets jaunes ont dit, après avoir discuté avec eux : « On n'ira pas dans le Marché de Noël parce que l'on ne veut pas risquer de mettre en échec le Marché de Noël et que les commerçants souffrent ». Les gilets jaunes l'avaient compris alors je pense que les manifestants qui viennent régulièrement peuvent le comprendre aussi. Ils peuvent aussi aller à Audincourt, à Valentigney, Grand-Charmont et Vieux-Charmont une fois de temps en temps, il n'y a pas que Montbéliard.

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je crois que c'est déjà le cas ! Les organisations syndicales l'ont entendu et ils alternent maintenant avec Audincourt.

Madame le Maire

Pas très souvent !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ils alternent avec Audincourt. Il y a régulièrement, maintenant, des manifestations à Audincourt, elles n'ont pas lieu à Montbéliard. Pas systématiquement, mais il y a beaucoup plus de manifestations sur Audincourt.

Madame le Maire

Il faut faire très attention parce que le commerce est très fragile, tout le monde s'accorde à dire cela. Vous voyez bien qu'une petite manifestation peut fragiliser un après-midi ou une journée de vente. Après, certains d'entre nous, ici, diront qu'il n'y a pas de commerces au centre-ville. Il faut que l'on favorise le commerce et on essaie de le faire de multiples façons.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Pour répondre à Monsieur FROPPIER, je n'ai pas du tout remis en cause le travail de Monsieur MONNIER. Je n'aime pas cela ! On glisse là, je n'ai pas du tout dis cela ! Regardez, dans l'ensemble des Conseils Municipaux de France, le nombre de Conseillers Municipaux qui sont également Présidents de la CAEM, il y en a sûrement, je n'en ai pas trouvé. Conflit d'intérêt, je ne suis pas allé jusque-là, confusion des genres…

Madame le Maire

Si vous avez dit conflit d'intérêt !

Monsieur Eric LANÇON

Oui, je vais le retirer ! Je vais le retirer ! Monsieur MONNIER est quelqu'un de… Je ne remets pas en doute son honnêteté. Mais je veux bien différencier la personne des statuts que l'on peut avoir et des fonctions. C'est tout ! Et je ne pense pas qu'il soit malvenu, pas du tout, de dire qu'à un moment donné, il peut y avoir confusion des rôles. Mais Monsieur MONNIER travaille bien ! Je lui dis parce qu'il est là !

Madame le Maire

Très bien. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Ravalements de façades d'immeubles - Versement d'une subvention ».

18. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du versement d'une subvention pour le 4 et 6 Place Saint-Martin pour la SCI HEVI pour un montant de travaux de 23 811,60 € et une subvention de 3 571,74 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

« Décision Modificative n°1 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

19. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Effectivement, nous avions voté au mois de mars, le Budget Primitif, budget qui a été préparé durant l'automne 2024 et le début de l'année 2025 donc vous comprendrez qu'il convient de l'ajuster et donc c'est le projet de délibération qui vous est proposé.

La Décision Modificative n°1 est équilibrée en section de fonctionnement à hauteur de 207 917 € portant la totalité de la section de fonctionnement c'est-à-dire le Budget Primitif plus la présente DM à 46 287 606 €. La section d'investissement est également équilibrée à 307 727 €. Le total de cette section s'élevant désormais à 31 080 101 €.

La modification du BP est modérée. En effet, elle représente 0.45% de la section de fonctionnement et 1% en section d'investissement.

Dans le détail, pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons des modifications techniques, des modifications que je vous avais déjà annoncées lors de l'adoption du BP. Nous avons, par exemple, en modification que je vous avais annoncé, la diminution de la dotation de compensation de taxe professionnelle qui a été diminuée à hauteur de 249 millions d'euros au niveau national et, pour la Ville de Montbéliard, à quasiment 249 000 €. Je vous avais indiqué que cette nouvelle nous avait été annoncée aux environs du 15 mars, c'est-à-dire 15 jours avant le vote du budget et qu'il n'avait pas été matériellement possible de modifier la maquette du budget, compte tenu des délais pour transmettre l'ensemble des documents au Conseil Municipal. Cela vous avait été annoncé lors du Conseil Municipal du 31 mars. Tout comme vous avait été annoncé, lors de ce Conseil Municipal, une incertitude concernant le DILICO qui est le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales. C'est en fait une participation obligatoire mais volontaire des collectivités locales. Je vous avais expliqué le fonctionnement, c'est-à-dire qu'il y avait ce prélèvement, sur les budgets des collectivités locales, obligatoire, qui était remboursable les deux années suivantes pour les collectivités qui en feraient la demande. Nous avions des informations qui étaient contradictoires, les services avaient estimé ce dispositif à 156 000 €, nous avions des informations contradictoires à hauteur de 176 400 €, c'était ce qui nous avait été annoncé comme participation mais, au final, la Ville de Montbéliard n'est pas contributrice et donc nous vous proposerons de rectifier et d'inscrire 156 000 € de recettes supplémentaires en DM n°1. Et puis, il y avait également l'atténuation de charges concernant la taxe d'habitation sur le logement vacant, où nous avions, là aussi, eu des informations partielles concernant ces recettes. Les atténuations de charges sont ajustées et donc on devra inscrire une dépense supplémentaire de 61 288 € qui seront proposées en DM.

Concernant les charges générales, nous vous proposons d'inscrire 30 000 € de rémunération à Agorastore, qui est un prestataire web de mises de ventes aux enchères et sa rémunération est de 30 000 €. Vous verrez qu'en recettes d'investissement, nous avons 175 000 €, ce sont les différents matériels que l'on propose aux enchères et qui passent souvent par le Conseil Municipal. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avions une liste de biens que l'on proposait de mettre aux enchères et donc 175 000 € de recettes d'investissement, en revanche 30 000 € de dépenses de fonctionnement pour la rémunération d'Agorastore. Nous vous proposons également d'inscrire 20 000 € pour le réapprovisionnement de la boutique des Musées, 18 000 € pour le renforcement des animations pour le Marché de Noël, des frais de recouvrement pour l'ONF à hauteur de 16 000 € et puis diverses fournitures pour des travaux en régie à hauteur de 14 500 €.

Concernant les autres charges de gestion courante, on les augmente de 14 000 € pour tenir compte, notamment, des charges supplémentaires relatives à la REOMI et aux déchets de voirie que l'on doit s'acquitter auprès de PMA, même s'il y a encore une incertitude quant au fait que l'on doive réellement participer. Néanmoins, dans l'attente, nous inscrirons au budget ces 14 460 € supplémentaires.

En recettes de fonctionnement, les produits de service et du domaine sont augmentés de 30 291 €.

Pour les dotations et participations, elles sont diminuées de 129 000 €. Nous avons donc une baisse de la DGF de 218 000 €, une hausse de la DSU pour 315 000 €, ce qui fait une différence en notre faveur de 97 000 € mais, comme je vous l'ai dit, nous avons en contrepartie la suppression, pour 249 000 €, de la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle.

Les autres produits de gestion courante sont augmentés de 147 000 €. On retrouve quasiment 100 000 € d'indemnités d'assurance, notamment suite à l'incendie qui avait été constaté aux ateliers municipaux Nous avons également 28 000 € pour des astreintes liées à des infractions en matière d'urbanisme et 10 000 € pour les Certificats d'Economie d'Energie dont la Ville est bénéficiaire au titre des travaux relatifs à la rénovation énergétique de ses bâtiments. Je pense par exemple à l'école Jules Grosjean ou encore à celle de la Combe aux Biches

En section d'investissement. Les dépenses d'investissement augmentent de 307 000 €. On a des écritures techniques, comme par exemple, la diminution des immobilisations incorporelles pour 46 000 € que l'on va virer en immobilisations corporelles. D'ailleurs, les immobilisations corporelles augmentent de 167 000 €, on retrouve 100 000 € pour la mise aux normes de l'ancien bâtiment de la Ligue de Foot et puis également d'autres ajustements en travaux et notamment le remplacement d'une chargeuse qui avait pris feu aux ateliers municipaux. Pour les immobilisations en cours, elles sont augmentées de 113 000 €. On retrouve, dans ce montant-là, 70 000 € pour la création de la 7ème

classe à l'école Louis Souvet et puis les travaux aux ateliers municipaux suite aux sinistres. Des subventions d'équipement sont augmentées de 5 000 € afin de financer l'achat de vestes et de costumes pour l'Harmonie Municipale et puis des opérations pour compte de tiers à hauteur de 3 918 €.

Les recettes d'investissement augmentent de 183 000 € avec, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les 175 000 € d'Agorastore et puis des subventions d'investissement de la CAF pour 4 100 € au profit de l'aménagement extérieur du Jules Verne.

La Décision Modificative est équilibrée. Pour pouvoir l'équilibrer, nous allons augmenter l'emprunt d'équilibre à hauteur de 124 000 € et qui va donc porter l'emprunt d'équilibre à 6 482 000 €. Je rappelle que, généralement, on emprunte 70% de ce montant-là. L'épargne brute et l'épargne nette sont inchangées et la capacité de désendettement passe de 8,45 années à 8,47, c'est donc une modification minime.

Cette proposition de délibération est passée, pour avis, en commission compétente et il est donc proposé au Conseil Municipal de l'adopter.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Monsieur STAMPONE nous avait informé des doutes etc sur les DILICO etc donc vous avez fait votre travail évidemment donc on va être d'accord. Je souris, cela pourrait être un petit peu d'ironie mais, assez régulièrement, cela fait onze ans que je suis là, Madame BIGUINET...

Madame le Maire

Plus !

Monsieur Eric LANÇON

Oui plus ! Mais dans cette opposition ! On entend souvent : « On sait ce que vous auriez fait lors du budget… » Alors, j'ai repris le 31 mars parce que je vais reprendre les propos de Madame BIGUINET ou de Monsieur STAMPONE, je ne sais plus : « A notre place, vous auriez augmenté les impôts ! En tout cas je me doute de ce que vous auriez fait ! ». C'est dans le texte. Ce n'est pas nous qui avons augmenté les impôts ! Voilà. Donc les opinions et les faits ! Les faits, pas ici dans cette même enceinte, mais les opinions contre les faits. Les faits, vous avez augmenté les impôts, les opinions vous auriez fait. Essayons de rester dans les faits et non pas dans les opinions. Voilà.

Madame le Maire

Alors, si nous avons augmenté les impôts c'est parce que la situation financière de l'Agglomération -je fais une petite aparté sur l'Agglomération- nous avait été présenté comme étant extrêmement difficile voire déficitaire et que, en responsabilité, nous avons donc voté cette augmentation, je répète à l'Agglomération, ce qui a donné des recettes mais alors moi ce qui m'a beaucoup amusé, c'était ironique ce que je dis, c'est que, vous, vous n'avez pas voté l'augmentation des impôts. Curieux déjà chez vous -quand je dis chez vous, c'est en général- qui avez une tendance assez facile à augmenter les impôts mais par contre vous avez voté des dépenses avec les fameux tickets-restaurants de l'Agglomération donc il faudra m'expliquer comment vous faites parce que vous ne votez pas des recettes mais vous votez des dépenses ! Il faudra m'expliquer comment vous arrivez à boucler la boucle. Cela m'a vraiment beaucoup amusée ! D'ailleurs, vous n'êtes pas les seuls ici, je vois que vous êtes de piètres gestionnaires mais je n'en doutais pas !

Allez-y, Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Faites un effort ! De piètres gestionnaires, ce n'est pas utile, c'est une opinion cela ! Moi, je n'ai pas compris le Président de l'Agglomération, je n'ai pas compris que vous le suiviez, enfin que vous ne l'avez pas trop suivi-suivi, on ne sait pas trop en fait !

Madame le Maire

Moi, quand on me présente un budget en déficit…

Monsieur Eric LANÇON

L'antépénultième ! Vous dites, bah oui finalement ça ne va pas, puis après ça va vous êtes première Vice-Présidente, nous, ici, nous ne sommes que des élus de base, même si nous sommes dans une majorité…

Madame le Maire

Non !

Monsieur Eric LANÇON

Si !

Madame le Maire

Si d'accord, c'est la réalité !

Monsieur Eric LANÇON

Vous êtes dans le cercle fermé de l'exécutif, à partir de là, vous avez des informations que nous n'avons pas !

Madame le Maire

Elles ont été sujettes à questionnement. Voilà.

Monsieur Eric LANÇON

C'est une pirouette habile !

Madame le Maire

Et aujourd'hui, moi, ce que je vois c'est que, d'un côté et de l'autre en face de moi, vous n'avez pas voté des recettes mais vous avez voté des dépenses…

Monsieur Eric MARCOT

Ecoutez, Madame….

Madame le Maire

Je n'ai pas fini, Monsieur MARCOT, vous arrêtez de couper la parole…

Monsieur Eric MARCOT

Je n'ai rien voté moi !

Madame le Maire

Vous êtes insupportable !

Monsieur Eric MARCOT

Je n'ai rien voté!

Madame le Maire

Vous n'avez rien voté mais je ne parle pas de vous ! Vous n'êtes pas tout seul sur les bancs ici ! Et puis vous arrêtez de couper la parole ! Vous avez du mal de comprendre !

Donc cela m'a amusée, c'est anecdotique, mais cela m'a amusée. Il y a des choses que j'ai du mal de comprendre quand même, la façon dont vous calculez.

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Sept abstentions. Merci.

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstentions	:	7

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Eddie STAMPONE pour la question n° 20 « Autorisations de Programme – Ajustements ».

20. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AJUSTEMENTS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Dans le projet de délibération, il est proposé de modifier les Autorisations de Programmes et d'y apporter quelques ajustements.

Le montant des Autorisations de Programmes est inchangé. En revanche, il convient de modifier la répartition des Crédits de Paiement, c'est-à-dire du montant maximum que nous sommes autorisés à dépenser cette année. Ces Crédits de Paiement, on vous propose de les modifier soit entre exercices, en les répartissant entre exercices, soit entre lignes budgétaires au sein d'un même programme.

On va reprendre les trois programmes qui sont impactés, ce sera plus clair. Pour le Programme axe Foch/Flamand, nous vous proposons d'inscrire 15 000 € de Crédits de Paiement supplémentaires cette année, de les retirer des Crédits de Paiement de 2027, ce qui portera les Crédits de Paiement totaux pour cette année à 65 000 €. Concernant l'optimisation du patrimoine scolaire, c'est le programme que nous avons créé à hauteur de 5 167 000 € qui comprend notamment, on en a parlé tout à l'heure, la rénovation énergétique de ces écoles, nous vous proposons d'inscrire 50 000 € supplémentaires pour le regroupement de l'école du Parc et de la Combe-aux-Biches et de retirer 50 000 € sur les Crédits de Paiement de l'année prochaine de 2026, puisque là, les travaux ayant avancé plus rapidement que prévu, il faut bien que l'on paye les factures. Et enfin, le troisième programme, c'est l'espace Lamartine, c'est la création d'un pôle jeunesse à la Chiffogne, nous avions inscrit 50 000 € sur les études et on vous propose de les basculer en travaux, donc là, c'est une répartition, une bascule des études vers les travaux, puisque les travaux sont désormais prêts à démarrer.

Voilà Madame le Maire.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°21 « Personnel communal – Recrutement de pigistes vacataires ». Eddie STAMPONE.

21. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PIGISTES VACATAIRES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Cette délibération qui vous est proposée concerne le recrutement de pigistes vacataires. En vue de la publication du magazine municipal, nous faisons appel à des pigistes, ils ont pour mission la rédaction d'articles incluant la collecte d'informations, la rédaction de textes dans un style journalistique suivi de leur transmission à la rédaction du magazine dans les délais impartis. Pour chaque numéro de magazine, on en a six par année, le service communication est susceptible de faire appel à trois pigistes. Pour chaque numéro, une commande est adressée aux pigistes, qui comporte la liste des articles à rédiger en précisant le sujet, l'angle, le calibrage, etc.

Bien évidemment, les pigistes sont rémunérés, vous avez la liste des rémunérations en fonction des travaux qui sont demandés. En sus, on propose un forfait de 30 € pour les frais engagés notamment pour les appels téléphoniques, les déplacements et puis également un tarif pour les photos que les pigistes pourraient prendre, vous avez également les tarifs dans le projet de délibération.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents vacataires dans les conditions susmentionnées et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°22 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ». Eddie STAMPONE.

22. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est le traditionnel tableau des emplois. Vous avez donc la liste des différents emplois qui vous est proposée. Bien évidemment, les crédits seront inscrits au budget et donc il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Merci Madame le Maire. Je ne vais pas parler de l'actualisation du tableau des emplois mais, comme on parle du personnel, la création des tickets restaurants, au-delà d'être une dépense, c'est aussi une avancée sociale et aussi un soutien à notre économie locale, à nos commerçants donc c'était pour savoir si, au niveau de la Ville de Montbéliard, vous alliez étudier cette possibilité d'instituer les tickets restaurants en faveur de notre personnel.

Madame le Maire

Cette question sera bien sûr mise à l'étude mais vous avez compris notre vote à l'Agglomération. La dépense pour l'Agglomération représente environ 450 000 €, ce serait à peu près la même chose pour la Ville de Montbéliard, je ne suis pas sûr que nous ayons les moyens financiers de payer cela aujourd'hui parce que nous n'avons pas non plus augmenté les impôts à la Ville de Montbéliard donc si nous dépensions cela, nous serions obligés de supprimer autre chose ou d'augmenter l'emprunt, ce qui n'est pas prévu et d'autant plus que, jusqu'à aujourd'hui, les syndicats qui sont présents à la Ville n'étaient pas forcément favorables à cette mesure qui est présentée comme une avancée sociale mais qui est vue par d'autres personnes comme étant justement supprimer un lieu de rencontre et de cohésion sociale des différents agents à midi. Donc c'est une question qui mérite d'être discutée, réfléchie et puis qui mérite également qu'un calcul financier soit fait, voilà. On ne peut pas dire que l'on n'a pas d'argent et puis dépenser de l'argent de manière…, c'est bien les tickets restaurants, moi, j'en ai eu quand je travaillais, c'est vrai que c'est bien mais enfin, à un moment, il faut regarder par rapport au coût que cela représente pour la collectivité, d'autant plus que nous venons de mettre en place le CNAS, cette action sociale qui permet à nos agents qui le souhaitent d'avoir des choses intéressantes, soit pour des activités culturelles, soit pour des séjours de vacances, soit pour participer à des clubs ou à des associations et qui représente à la fin de l'année une somme non négligeable pour l'agent mais aussi pour la collectivité parce que de mémoire c'était à peu près 200 000 €. Après, chaque collectivité fait son choix mais nous avons, nous, pour le moment, puis c'est récent, fait le choix du CNAS, ce que l'Agglomération n'a pas fait. Voilà.

Je ne sais pas si la Ville d'Audincourt est au CNAS ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non.

Madame le Maire

Voilà. Nous allons voter sur cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°23 « Personnel communal - Actualisation des astreintes et des permanences Ville et CCAS ». Eddie STAMPONE.

23. PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES VILLE ET CCAS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est l'actualisation des astreintes et permanences Ville et CCAS. Vous avez eu l'annexe au projet de délibération qui reprend le tableau des astreintes. En fait, les modifications sont minimes. Alors,

pourquoi on passe ce projet en délibération ? Parce que l'on intègre les agents de SAVA (service Sport, Animation, Vie Associative) dans le système des astreintes puisque l'on a quand même beaucoup de manifestations qui ont lieu le week-end et donc cela permettra à ces agents de pouvoir bénéficier de ce régime. On ajoute également un chef de projet au service informatique qui est intégré au tableau des astreintes et également un technicien du service Bâtiments, Logistique et Espace Public.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°24 « Groupement de commandes permanent – Convention constitutive entre Pays de Montbéliard Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard ». C'est toujours Eddie STAMPONE.

24. GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT – CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, SES COMMUNES MEMBRES VOLONTAIRES, LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX / MIXTES ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX VOLONTAIRES DU PAYS DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. PMA ayant dorénavant la compétence supplémentaire de constitution de groupement de commandes qui permet donc aux différentes communes membres de coordonner, de regrouper leurs achats notamment pour réaliser des économies d'échelle, il est proposé d'intégrer, en tout cas de signer une convention constitutive. Les groupements de commandes peuvent concerner tous les types de marchés. Il faut rendre cette compétence opérationnelle et donc vous avez en annexe la convention et puis les termes de cette convention qui sont soumis à votre approbation. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'en fait, PMA ayant la compétence des groupements de commandes, on vous propose d'intégrer le groupement même si on ne fera pas forcément appel à celui-ci, mais cela nous permettra, si on a besoin de faire appel à ce groupement, de ne pas forcément passer par une délibération à chaque fois.

Bien évidemment, la commission compétente a donné son avis et donc il convient, à présent, d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Madame le Maire

Cela permet de bénéficier aussi de tarifs intéressants quand il y a des commandes importantes entre l'Agglomération et les différentes villes et d'avoir des prix plus bas que ceux que l'on aurait si on était seul.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

La dernière question c'est l'autorisation d'aménager et de modifier un espace qui reçoit du public.

25. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle que nous avons acheté la Ligue de Foot, par l'intermédiaire de l'EPF, il y a quelques années et que nous allons faire des travaux d'accessibilité, de rénovation de peinture, de réaménagement de certains locaux pour la somme de 100 000 €, vous l'avez voté lors de la Décision Modificative n°1.

C'est une très bonne nouvelle que je peux partager avec vous ce soir, c'est qu'à l'intérieur de ce bâtiment, ce sont trois cardiologues qui vont intégrer ce bâtiment. Des cardiologues qui, aujourd'hui, sont installés à Montbéliard, qui se réorganisent dans leur vie professionnelle, qui avaient envisagé la possibilité d'aller travailler ailleurs et ils nous ont quand même sollicité pour savoir si nous avions du foncier immobilier disponible pour rester sur Montbéliard et, en leur faisant visiter l'ancienne Ligue de Foot, ils ont été vraiment très intéressés par le bâtiment et ils vont donc intégrer les lieux en fin d'année ou en début d'année prochaine, ce qui fait que nous gardons ces cardiologues sur Montbéliard et on est absolument convaincus aujourd'hui que ce bâtiment va permettre d'accueillir de nouveaux médecins puisqu'un futur médecin, nouveau là, est déjà intéressé par un nouveau bureau à l'intérieur de ce beau bâtiment.

Les travaux vont commencer, là, très rapidement, pour le maintien et l'arrivée de trois cardiologues sur Montbéliard, ce qui participe, bien sûr, à l'offre de soins de santé sur le territoire de Montbéliard. Avec la Maison de Santé, avec le Centre de Soins Non Programmé et, bientôt, le futur cabinet de radiologie aux Gros Pierrons et bien, nous commençons à remonter vraiment cette pente de désertification médicale qui touchait le territoire et je crois que l'on peut être vraiment très content de la décision que ces médecins ont prise.

Voilà. Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Reste-t-il des cellules à l'intérieur du bâtiment ?

Madame le Maire

Oui, il en restera.

Monsieur Eric MARCOT

D'accord.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

D'autres questions ? Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

J'ai une question diverse.

Madame le Maire

Oui, je vous écoute.

Monsieur Eric MARCOT

Rue de Cheneau Prolongée.

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eric MARCOT

J'ai été un peu sur place, un panneau indique que l'accès à la rue de Cheneau et à la rue des Vignes est fermée à la circulation depuis la rue de Cheneau Prolongée. Une dame, que beaucoup de gens connaissent, habite à l'intersection des trois rues, je m'interroge sur… ce n'est peut-être pas une coïncidence, je ne sais pas. Je demande, notamment à Gilles, car c'est lui qui a traité le problème, quelle est la raison de cette interdiction et existe-t-il un arrêté municipal ?

Et, ma conclusion, laissons circuler les automobilistes à Montbéliard !

Madame le Maire

Alors vous voulez de la piétonisation mais vous voulez en même temps les automobilistes ! Je ne comprends plus !

Monsieur Eric MARCOT

On n'est pas en ville Madame !

Madame le Maire

Vous avez fini ?

Monsieur Eric MARCOT

Oui.

Madame le Maire

Gilles, est-ce que tu veux répondre ?

Monsieur Gilles MAILLARD

Pour l'arrêté, bien entendu, il a été pris et puis, la raison pour laquelle on l'a mis en place, malgré tous les sous-entendus que tu veux amener, il y a une seule raison, c'est simplement qu'il y avait un fort transit de véhicules voulant prendre des raccourcis, depuis le haut de Montbéliard, pour arriver sur le faubourg de Besançon et on a mis en place ce dispositif pour éviter le transit de véhicules voulant prendre des raccourcis et aller vite. On y est parvenu, cela rend totalement satisfaction aux habitants du quartier même s'il y a quelques remarques de gens qui…

Monsieur Eric MARCOT

Pas tous !

Monsieur Gilles MAILLARD

Tu peux me laisser parler !

Monsieur Eric MARCOT

Oui mais pas tous, Gilles !

Madame le Maire

Voilà, vous continuez ! Terrible !

Monsieur Gilles MAILLARD

Je dis que cela donne satisfaction aux gens qui habitent dans le quartier même s'il y a des gens qui sont en périphérie qui réclament, mais ils réclament également pour avoir la tranquillité devant chez eux pour que l'on crée des aménagements. Il y a un moment où il faut peut-être arrêter d'amener toujours ce genre de choses. On a travaillé, cela donne entière satisfaction même s'il y a quelques gens qui ont des détours à faire pour rejoindre le faubourg de Besançon depuis leur domicile. Merci.

Madame le Maire

Voilà. Alors, je n'ai pas compris l'allusion que vous faisiez Monsieur MARCOT, là ! Bah si, attendez, appelez un chat un chat, vous dites qu'il y a quelqu'un qui habite à l'intersection des trois rues C'est qui ? C'est quoi ?

Monsieur Eric MARCOT

Mais il n'y a pas d'allusion Madame. Je suis surpris que l'on interdise les voitures de circuler à cet endroit-là. Gilles dit les gens sont satisfaits mais j'ai rencontré des gens qui sont insatisfaits et qui sont obligés de faire des kilomètres et des kilomètres supplémentaires tous les jours et ce n'est pas bon pour la planète. Laissons circuler les gens à 30 km/h !

Madame le Maire

Alors, le jour où vous aurez un gamin qui se fera tuer dans la rue parce que, moi, je suis allée, à plusieurs reprises, dans cette rue parce que c'est une vieille affaire qui date déjà du premier mandat. Vous allez dans cette rue, qui est étroite, les gens font ce que disent Gilles, du transit, c'est-à-dire qu'ils descendent du Mont-Chevis, ce sont les gens qui descendent du Mont-Chevis et du lotissement qui ont été construits depuis Sainte-Suzanne, ils roulent comme des malades, comme des malades. Alors, on ne peut pas mettre de ralentisseur parce que cela descend trop, les stops, ils ne les respectent pas donc cela devenait du grand n'importe quoi. Déjà lors du premier mandat, je suis allée voir et on n'a pas trouvé de solution qui était satisfaisante. Celle-ci au moins, alors elle est radicale, vous me direz, mais elle apporte de la sécurité parce que c'est aussi cela que l'on veut. Regardez le nombre de personnes qui se plaint de la vitesse des véhicules dans la ville. Le Commissaire nous disait d'ailleurs que c'était devenu le sport national de rouler comme des fous, alors pas qu'à Montbéliard, c'est partout comme cela dans le pays, malheureusement, à l'image de tout ce qu'il se passe. Les gens nous réclament des ralentisseurs partout parce qu'il y a les fous du volant donc, vous voyez, il faut trouver un équilibre entre la sécurité et puis… oui, c'est vrai, cela oblige des gens à faire quelques mètres de plus, c'est vrai, ils avaient pris cette habitude-là. J'en suis bien désolée, mais si les gens ne sont pas raisonnables, il faut bien que l'on trouve une solution radicale.

Christine SCHMITT.

Madame Christine SCHMITT

Je pense que l'on n'est pas complètement idiots, c'est à ma fille que vous faisiez allusion. Enfin, il faut arrêter de tourner autour du pot ! Ni ma fille, ni moi n'étions au courant de ce qui allait se passer. On a été les premiers surpris. Moi, c'est mon voisin qui m'en a informé et si vous pensez que j'ai assez de poids pour imposer à mes collègues de fermer une route, c'est vraiment penser que mes collègues ne sont pas assez malins pour faire eux-mêmes ce qu'ils ont à faire. Cela dit, je suis la première à être obligée de faire le détour pour aller chez ma fille et on se débrouille avec cela. En tous cas, ils sont contents, les voisins autour de chez elle. Cela ne fait pas l'unanimité mais je crois que c'est partout pareil. Mais en tout cas, cela ne vient ni d'elle ni de moi !

Monsieur Eric MARCOT

Je n'ai pas cité votre nom !

Madame le Maire

Non mais on avait bien compris, Monsieur MARCOT ! On avait bien compris !

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Moi, c'est plus global que cela la proposition et la demande. Je demande, nous demandons -ce n'est pas moi qui demande- à la Ville qu'elle mette en avant les actions humanitaires menées par l'Association Médecins Sans Frontières sous la forme qu'elle souhaite pour la Palestine. Alors, pas de drapeau ! Je veux simplement prendre en parallèle ce que la Ville avait fait pour l'Ukraine, pour soutenir, entre autres, financièrement l'action de l'UNICEF auprès des enfants d'Ukraine. Le moment est venu d'avoir une solidarité avec le peuple palestinien. Je rappelle que l'on condamne, s'il faut encore le faire, les actions terroristes du Hamas sans aucun problème mais il est venu le temps, je pense, de montrer une action de solidarité avec un peuple qui ne veut pas la guerre mais qui souffre. Sous la forme identique, si vous le souhaitez à celle que vous aviez proposée et que nous avions acceptée pour l'Ukraine.

Madame le Maire

Alors, c'est quand même très curieux parce que nous avons parlé de cela au Conseil Régional il y a 15 jours, il y a eu le parallèle mais dans l'autre sens, puisqu'il y a une subvention qui a été votée pour Médecins Sans Frontières pour laquelle le groupe auquel j'appartiens a voté contre pour les raisons politiques que vous connaissez, donc vous me demandez de me dédire, et l'ensemble de la majorité, par rapport au groupe du Conseil Régional. Je ne pense pas que cela va être possible Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je ne demande pas de vous dédire, on ne demande pas un drapeau palestinien, on ne demande pas des financements, on demande simplement d'adopter la même mesure que nous l'avions fait pour l'Ukraine voilà. Dans ces moments-là de solidarité, soyons solidaires avec tout le monde ! Je rappelle quand même, on ne va peut-être pas être rentrer dans des implications trop politiques, il y a un Gouvernement…

Madame le Maire

Cela devient très politique ! Votre demande devient très politique là !

Monsieur Eric LANÇON

Aider les deux, ce n'est pas de la politique, n'en aider qu'un, c'est de la politique, je pense ! Je ne vous demande pas de vous dédire, je vous demande simplement, à la Mairie, de faire ce qu'elle avait fait pour l'Ukraine, il n'y avait pas eu d'argent dépensé. Vous vous souvenez, au CCAS, à l'Hôtel de Ville, il y avait des urnes, par exemple, qui avaient été installées. A l'époque, tout le monde avait été d'accord et nous demandons la même chose pour ces...

Madame le Maire

Je pourrais aussi faire la même chose, à ce moment-là, pour les otages en Israël ! Il y a aussi des enfants !

Monsieur Eric LANÇON

Mais, proposez ! Proposez !

Madame le Maire

Bien alors écoutez, nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal, je vous souhaite à tous de bonnes vacances. Le prochain Conseil est début octobre. Je vous souhaite une bonne soirée.

DECISION N° 2025-092 DU 11 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

EXECUTION DES PRESTATIONS NECESSAIRES AU NETTOYAGE ET A L'ENTRETIEN COURANT DE LOCAUX MUNICIPAUX – SIGNATURE D'UN AVENANT AUX MARCHES N°2021-092 ET N°2021-093

A la suite d'une erreur de rédaction, la formule de révision annuelle des tarifs prévue à l'article 5.2 - Modalités de variation des prix du CCAP des marchés n°2021-092 et n°2021-093 (Exécution des prestations nécessaires au nettoyage et à l'entretien courant de locaux municipaux, lots n°2 et n°3) est inopérante.

La formule est actuellement libellée comme suit : Cn = 20.0% + 80.0% [(0.002 CPF 20.41 (n) / CPF 20.41 (o)) +(0.008 CPF 81.21 (n) / CPF 81.21 (o))], et que les indices retenus sont ceux de la série de l'année 2010.

Les proportions y sont incohérentes : les 20% isolés et les 80% scindés en 20% et 80%.

La mise en œuvre de ce calcul aboutirait à passer d'un tarif horaire de 4,10 € à un tarif horaire de 0.857699 €, qui serait un prix inapplicable car déconnecté de toute réalité économique et dont l'application bouleverserait substantiellement l'équilibre économique du contrat.

En outre, la série de l'année 2010, retenue comme base, était déjà arrêtée au moment du lancement de la consultation et deux autres séries sont parues en 2015 et puis 2021, année de passation du marché, démontrant l'obsolescence des valeurs de la série à laquelle se réfère le marché.

Or, le titulaire des marchés n°2021-092 et n°2021-093, à savoir la société ACM nettoyage, est en droit de bénéficier d'une révision annuelle des tarifs permettant effectivement de préserver l'équilibre global des marchés.

Il y a lieu en conséquence de modifier la formule comme suit :

- P = Po x [(0.8 x CPF 81.21 (n) / CPF 81.21(o) + (0.2 x CPF 20.41 (n) / CPF 20.41(o)] et d'utiliser les séries de 2021 ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un avenant aux marchés n°2021-092 et n°2021-093 permettant de substituer à la formule de révision initialement prévue une formule rectifiée. Cette formule sera mise en œuvre à compter de l'exercice 2023, première exercice sur lequel la révision aurait dû être appliquée.

DECISION N° 2025-093 DU 21 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE

Le 14 mai 2025, le véhicule Citroën de l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté était stationné dans la rue du Faubourg de Besançon, lorsqu'un agent de la Ville, en débroussaillant, a projeté des cailloux dans la vitre arrière du véhicule. Il est nécessaire de procéder à son remplacement.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon la facture du Garage de la Croisée – 104 Faubourg de Besançon – 25200 Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture Garage de la Croisée – 104 faubourg de Besançon – 25200 Montbéliard, pour la somme de 798,70 €.

DECISION N° 2025-094 DU 21 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

SAISON ESTIVALE – MISSIONS DE MEDIATION AU CENTRE AQUATIQUE RENE DONZE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard souhaite recourir à une prestation de médiation pour son centre aquatique René Donzé pour l'été 2025 aux fins de faire respecter le règlement intérieur à travers le dialogue, la pédagogie, de prévenir les situations de tensions et résoudre les conflits impliquant les usagers.

L'offre de la société EST INTERIM correspond aux besoins de la Ville et est compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre avec la société EST INTERIM – 25200 MONTBELIARD pour assurer une prestation de médiation au centre aquatique René Donzé du 2 juillet au 2 octobre 2025 pour un montant minimum de 5 000 € HT et maximum de 35 000 € HT pour la période totale. L'accord cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

DECISION N° 2025-095 DU 24 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS SOUVET – AMENAGEMENT D'UNE 7EME CLASSE – MARCHES DE TRAVAUX

Il y a lieu de réaliser des travaux dans le but d'aménager une 7ème classe au sein de l'école élémentaire Louis Souvet.

Une procédure selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été passée.

Considérant les 6 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : Charpente bois – Menuiseries extérieures – Menuiseries intérieures - Agencement, avec l'entreprise SOGYCOBOIS (90140 FROIDEFONTAINE), pour un montant de 66 000,00 € HT,
- lot n°2 : Plâtrerie – Sols souples – Chape - Peinture, avec l'entreprise MENETRIER (25420 BART), pour un montant de 48 309,96 € HT,
- lot n°3 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire – Electricité – Installation de chantier, avec le groupement BCS / VITTORI ET FILS (25400 AUDINCOURT), pour un montant de 72 182,81 € HT.

DECISION N° 2025-096 DU 22 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 6)

INCENDIE DU 6 DECEMBRE 2024 – BATIMENT ATELIERS MUNICIPAUX – ACCEPTATION DE L'INDEMNITE D'ASSURANCE

Un incendie est survenu le 6 décembre 2024 sur une partie du bâtiment situé 101 faubourg de Besançon appartenant à la Ville de Montbéliard.

Cette propriété est répertoriée dans la police « Dommage aux biens » souscrite auprès de la Relyens Mutual Insurance.

L'expert mandaté et la compagnie d'assurance ont évalué l'indemnité totale à 72 366,58 € TTC, déduction faite de la franchise de 10 000 €.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter et de signer la lettre d'acceptation de l'indemnité pour un montant de 72 366,58 € TTC, indemnité qui sera versée par la Relyens Mutual Insurance de la manière suivante :

- l'indemnisation immédiate d'un montant de 41 517,01 € TTC versée dès réception de la lettre d'acceptation signée,
- sur réception des factures, versement différé de l'indemnité d'un montant limité à 30 099,57 € TTC,
- le versement direct de 750 € au prestataire qui a réalisé le diagnostic amiante (obligatoire avant travaux).

DECISION N° 2025-097 DU 24 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

GYMNASE PAJOL – RENOVATION DE LA CHAUFFERIE ET VENTILATION MECANIQUE DOUBLE FLUX DES LOCAUX – MARCHE DE TRAVAUX

Il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation de la chaufferie et de la ventilation mécanique double flux afin d'optimiser les performances énergétiques du gymnase Pajol.

Une procédure selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été passée.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de travaux, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise RIBOULET (25400 AUDINCOURT) pour un montant de 183 875,06 € HT.

DECISION N° 2025-098 DU 26 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATIONS AUDIOVISUELLES 2025-2026 – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

La Ville, pour la période 2025-2026, a des besoins en matière de communication et plus particulièrement de prestations audiovisuelles : captation d'images relatives aux activités de la Ville de Montbéliard, réalisation de film-reportages ainsi que diffusion de ces courts métrages.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) sous forme d'un accord-cadre avec un maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Considérant les cinq offres reçues et les critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bons de commande avec VALENTIN AUDIOVISUEL – 25200 MONTBELIARD pour un montant annuel maximum de 40 000 € HT reconductible jusqu'à une durée maximale de 3 ans.

DECISION N° 2025-099 DU 28 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

FEU D'ARTIFICE - SPECTACLE PYROMUSICAL POUR LES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2025 – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des festivités du 13 juillet, la Ville met en place un spectacle pyromusical le dimanche 13 juillet 2025 de 22h45 à 23h15.

L'offre de la société PYRAGRIC INDUSTRIE correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de spectacle pyromusical pour les festivités du 13 juillet 2025 avec la société PYRAGRIC INDUSTRIE représentée par Monsieur Renaud GUYOT, sise 3 rue des Prés sous la ville 25230 VANDONCOURT pour un montant de 16 666,67 € HT.

DECISION N° 2025-100 DU 27 MAI 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

SOUSCRIPTION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE PROGICIEL SYRACUSE – SOCIETE ARCHIMED

La Ville de Montbéliard a fait l'acquisition du progiciel SYRACUSE et du portail d'offre documentaire SYRACUSE auprès de la société ARCHIMED.

Sur le fondement des décisions n°2019-205, n°2021-027, n°2022-005 et n°2023-163, la Ville a conclu des contrats de maintenance avec la société ARCHIMED qui détient les droits exclusifs de maintenance du progiciel SYRACUSE et du portail d'offre documentaire SYRACUSE dont elle est l'éditeur et le propriétaire ;

Seule la société ARCHIMED peut proposer un contrat de maintenance du progiciel SYRACUSE et du portail d'offre documentaire SYRACUSE comprenant : une assistance téléphonique à l'exploitation et une maintenance corrective du lundi au samedi de 10h00 à 17h00, et les mises à jour logicielles correctives et évolutives.

Ce contrat convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance avec la société ARCHIMED pour le progiciel SYRACUSE et le portail d'offre documentaire SYRACUSE – 49 boulevard de Strasbourg – 59 042 Lille Cedex, pour un montant annuel de 9 485,13 € HT révisable selon la formule indiquée sur le contrat. Ce contrat est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser une durée totale de quatre ans et ce jusqu'au 31/12/2028.

DECISION N° 2025-101 DU 2 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 6)

ASSURANCES – ACCEPTATION D'INDEMNITE – SINISTRE SOCIETE DISTEL

Un sinistre a eu lieu le 19 novembre 2024 sur la place Denfert Rochereau à Montbéliard, où un banc connecté a été endommagé par une nacelle qui appartient à la société Distel.

La responsabilité de l'incident incombe à la société Distel et l'expert mandaté par la compagnie d'assurance Abeille de la société Distel a évalué l'indemnité totale à 4 797,67 € TTC.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter et de signer la lettre d'acceptation de l'indemnité pour un montant de 4 797,64 € TTC, indemnité qui sera versée par la compagnie Abeille Assurances.

DECISION N° 2025-102 DU 5 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR EL YOUSSOUFY BOUBKER

Le 28 mai 2025, le véhicule Peugeot Partner de Monsieur EL YOUSSOUFY Boubker circulait dans la rue du Maréchal Joffre (sous le passage sous rail), la lisse de gabarit ne se trouvant plus à la bonne hauteur a percuté le pare-brise du véhicule. Il est nécessaire de procéder à son remplacement.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard et Monsieur EL YOUSSOUFY Boubker accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le règlement des dommages selon facture du Garage 1 2 3 Pare-Brise – 2 Allée du Chêne – 25400 AUDINCOURT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur EL YOUSSOUFY Boubker par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au règlement de la facture Garage 1 2 3 Pare-Brise – 2 Allée du Chêne – 25400 AUDINCOURT, pour la somme de 792,53 €.

DECISION N° 2025-103 DU 12 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP) AU MUSEE DU CHÂTEAU DES DUCS DE WURTEMBERG – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Pour la période du 18 juin 2025 au 12 janvier 2026, la Ville a des besoins en matière de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) au Musée du Château des Ducs de Wurtemberg.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) sous forme d'un accord-cadre avec un maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Considérant les trois offres reçues et les critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la SARL MULTI PROTECTION SECURITE – 25200 MONTBELIARD pour un montant maximum de 80 000 € HT sur la période du 18 juin 2025 au 12 janvier 2026.

DECISION N° 2025-104 DU 12 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 10)

MISE EN VENTE DE BIENS REFORMES PAR LE BIAIS DE LA PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AGORASTORE

La Ville de Montbéliard a souscrit auprès de la SAS AGORASTORE un contrat-cadre de mandat et de fourniture de vente aux enchères publiques en ligne, en date du 26 septembre 2024.

La Ville de Montbéliard dispose de véhicules et matériels techniques divers déclassés, listés ci-dessous, dont elle souhaite se débarrasser :

Matériel		PRIX DE MISE EN VENTE *	RESERVE AUX PROFESSIONNELS
1	Monument funéraire	400.00 €	
2	Monument funéraire	400.00 €	
3	Lot de 3 mannequins de secourisme	400.00 €	
4	Renault Kangoo	300.00 €	X
5	Renault Kangoo	300.00 €	X
6	Vitrail de l'artiste Roger CLAVEQUIN	200.00 €	
7	Vitrail de l'artiste Roger CLAVEQUIN	200.00 €	
8	Vitrail de l'artiste Roger CLAVEQUIN	200.00 €	
9	Vitrail de l'artiste Roger CLAVEQUIN	200.00 €	
10	Lot de pièces mécaniques pour véhicule Mitsubishi Canter	200.00 €	
11	Lot de 2 pneus PL Michelin rechapés	100.00 €	
12	Echelle Tubesca 10m	100.00 €	
13	Bloc de 6 boites aux lettres	50.00 €	
14	Plieuse à rouleaux	50.00 €	
15	Boudineuse	50.00 €	
16	Groupe électrogène	50.00 €	
17	Groupe électrogène	50.00 €	
18	Aspiration soudage	50.00 €	
19	Bordeuse moulureuse	50.00 €	
20	Compresseur	50.00 €	
21	Parasol chauffant	50.00 €	
22	Coffre-fort	30.00 €	
23	Poste à souder	30.00 €	
24	Poste à souder	30.00 €	
25	Ordinateur Apple eMac	30.00 €	
26	Lot de 10 téléphones DECT Alcatel mobile 200	30.00 €	
27	Appareil de mesure de portance de sol	25.00 €	
28	Appareil manuel de découpe de lettrage sur film adhésif	25.00 €	
29	Lot de deux chaises	20.00 €	
30	Ecran mobile de protection soudure	20.00 €	
31	Panneau mobile	20.00 €	
32	Lot de 50 câbles DVI	20.00 €	
33	Lot de 5 chauffeuses	15.00 €	
34	Lot de 15 photocopieurs (pour pièces)	15.00 €	
35	Photocopieur RICOH	15.00 €	
36	Photocopieur SHARP	15.00 €	
37	Rétroprojecteur 3M	15.00 €	
38	Machine à relier	15.00 €	
39	Fauteuil de bureau	15.00 €	
40	Chevalet	15.00 €	
* hors frais et commission Agorastore			

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder à la mise en vente, par le biais de la plateforme de vente aux enchères par internet « AGORASTORE », des biens sus listés aux prix de départ mentionnés.

DECISION N° 2025-105 DU 19 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MONUMENT FUNERAIRE

Le mobilier funéraire d'une concession faisant l'objet d'une reprise administrative peut être revendu.

Monsieur Sébastien VUILLEMIN a manifesté un intérêt pour l'acquisition de ces derniers.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide la vente en l'état d'un monument funéraire, composé d'une stèle, d'une pierre tombale sur baguettes bleues et d'un prie dieu, au tarif de 500 € à Monsieur Sébastien VUILLEMIN domicilié 38 rue du Vernois à Valentigney.

DECISION N° 2025-106 DU 12 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF– COMMUNE DE MONTBELIARD CONTRE SAS JUMP STREET – REPRESENTATION

Considérant que la SAS JUMP STREET a introduit un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon contre la commune afin d'obtenir l'annulation du permis de construire n° PC 025 388 24 A0024 que le Maire de MONTBELIARD a délivré à la SAS VMR le 3 janvier 2025.
Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et qu'elle soit représentée par Maitre David GILLIG, Avocat associé du Cabinet d'Avocats Soler-Couteaux & Associés.

DECISION N° 2025-107 DU 21 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

ESTIVALES DU PRES-LA-ROSE 2025 - PRESTATIONS ARTISTIQUES ET TECHNIQUES POUR L'ORGANISATION DES CONCERTS DU PRES-LA-ROSE LES SAMEDIS 19/07, 02/08, 09/08, ET 16/08 – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre des Estivales du Près-la-Rose, la Ville met en place des concerts les samedis de 18h30 à 22h30 au cours de l'été 2025.

Une consultation a été engagée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'une mise en concurrence avec une remise de devis fixée au 28 mars 2025.

Considérant les 6 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre de la société TERRA PROD est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de prestations artistiques et techniques pour l'organisation des concerts des Estivales du Près-la-Rose pour l'été 2025 avec la société TERRA PROD, 8 rue du Tissage - 25400 EXINCOURT pour un montant de 24 863,29 € HT.

DECISION N° 2025-108 DU 19 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

SITE DE LA CAPITAINERIE – POINT R ENTERRÉ - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Sur le site du Port de Plaisance où se trouvent la Capitainerie et le restaurant du port, les Voies Navigables de France ont autorisé l'installation d'un Point R enterré : composé de 3 conteneurs ainsi que deux bio-bornes, de diverses plantations et d'une voie en enrobé pour les engins de collecte. La superficie totale de cet aménagement est de 180 m².

Cet aménagement est nécessaire pour satisfaire les besoins des plaisanciers, usagers du port, et du restaurateur.

Cet aménagement doit faire l'objet d'une convention avec Voies Navigables de France.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France aux conditions suivantes :

- durée : du 1er avril 2025 au 31 décembre 2029 (57 mois),
- objet de la convention : Site de la capitainerie, implantation d'un point R enterré,
- redevance pour une année : 115,20 euros, indexée au 1er janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

DECISION N° 2025-109 DU 26 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 4)

CŒUR DE QUARTIER DEBUSSY / MASSENET – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS TRANCHE 2 – LOT N° 1 : V.R.D. – AVENANT N° 1

Par décision n°2024-200 du 3 décembre 2024, le lot n°1 : V.R.D., de la tranche 2 des travaux de requalification des espaces publics du cœur de quartier Debussy / Massenet, a été attribué à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 172 749,20 € HT.

Par l'ordre de service n° 2 du 22 février 2025, le titulaire a été informé du prix nouveau "PN1 - Fourniture et pose géotextile : 1,85 € HT / m²". Il convient d'appliquer à ce prix nouveau les quantités réellement mises en œuvre, soit 1 165 m². En conséquence, le montant du marché doit être augmenté de 2 155,25 € HT.

Conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 relatif au marché n°2024-058 d'un montant de 2 155,25 € HT.

DECISION N° 2025-110 DU 20 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

PARKINGS ET VOIE DE DESSERTE DE L'AXONE – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MONTBELIARD

Il y a lieu de renouveler la convention conclue entre la Ville de Montbéliard et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard suite à la construction de l'Axone, laquelle règle les modalités de création et d'entretien des deux parkings et de la voirie de desserte.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard une nouvelle convention aux conditions suivantes :

- Parking dit P1 en bordure de la rue Foillet et cheminement piéton le reliant à la rue Rossel : PMA assumant intégralement les charges correspondantes sauf les deux premières travées dûment identifiées sur le plan annexé à la convention ;
- Parking dit P2 rue du Champ du Cerf : prise en charge par PMA de l'éclairage public ;
- Voirie de desserte rue Rossel : balayage et déneigement assurés par PMA ;
- Durée de la convention : six années.
- Redevance : à titre gratuit.
- De signer la convention correspondante.

DECISION N° 2025-111 DU 20 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – ACTUALISATION DE PRIX DE VENTE ET RECTIFICATION DES PRIX DE VENTE HORS TAXE

Vu la délibération n°2024-16.12-31 en date du 16 décembre 2024 relative à la tarification pour l'année 2024 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de rectifier le prix HT de plusieurs objets tel que listé dans le tableau annexé,
- d'actualiser le prix de vente de la Monnaie de Paris,
- d'actualiser le prix de vente des cartes postales sciences naturelles,
- d'actualiser les modalités tarifaires des frais d'expédition et d'emballage.

Catégorie	Objet	Prix de vente HT corrigé	Prix de vente public TTC
Catalogues, mini-catalogues ou brochures d'exposition			
	Paul-Elie Dubois, itinéraire d'un peintre voyageur	14,22 €	15,00 €
	Anatomie comparée des espèces imaginaires	18,96 €	20,00 €
	Des coiffes et nous	14,22 €	15,00 €
	Dualités	18,01 €	19,00 €
	Mémoire d'un château	9,48 €	10,00 €
	Les Ducs de Wurtemberg	9,48 €	10,00 €
	La Fiancée des Wurtemberg	9,48 €	10,00 €
	Le château de Montbéliard	2,37 €	2,50 €
	Catalogue Musée Beurnier-Rossel	9,48 €	10,00 €
	L'herbier de Georges Cuvier	28,44 €	30,00 €
Livres, revues, publications, livres-jeux/coloriages, BD			
	Collectif, *Histoire de la Franche-Comté*, Cetre	11,37€	12,00 €
	Michelat, *Les mammifères de la montagne jurassienne*, La belle étoile	14,22 €	15,00 €
	Max. André, *La flore de la montagne jurassienne*, La Belle étoile	23,70 €	25,00 €
	Ledu, *L'histoire des dinosaures, de leur époque à la nôtre*, Milan	14,69 €	15,50 €
	Bathias-Rascalou, *Le Moyen-Age*, Milan	9,00 €	9,50 €
	Ledu, *Les châteaux forts*, Milan	7,49 €	7,90 €
	Barman, *Drôle d'encyclopédie végétale*, La Joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Barman, *Drôle d'encyclopédie*, La joie de lire	23,60 €	24,90 €
	Leroy, *La princesse, le loup, le chevalier et le dragon*, Actes sud junior	5,97 €	6,30 €
	Explorer la région ; Jura et Franche-Comté, Lonely planet	14,69 €	15,50 €
	Le Goff, *La civilisation de l'occident médiéval*, Flammarion	9,48 €	10,00 €
	Pastoureau, *Noir*, Seuil	37,54 €	39,60 €
	Arasse, *On n'y voit rien*,		

	Gallimard	8,91 €	9,40 €
	Braudel, *Grammaire des civilisations*, Flammarion	12,32 €	13,00 €
	Mongeon, *A la découverte des champignons de Bourgogne Franche-Comté*, Biotope	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, *Jaune*, Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, *Bleu*, Points	9,67 €	10,20 €
	Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches?,* Points	8,82 €	9,30 €
	Pastoureau, *Noir,* Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, *Vert*, Points	9,67 €	10,20 €
	Pastoureau, *Rouge*, Points	9,67 €	10,20 €
	Ledu, *L'histoire de l'art, de Cro-Magnon jusqu'à toi*, Milan	14,69 €	15,50 €
	Ledu, *L'histoire de la cuisine, du mammouth à la pizza*, Milan	14,69 €	15,50 €
	Garcia, *Atlas archéologique de la France*, Taillandier	34,12 €	36,00 €
	Fichou, *La naissance du monde en 100 épisodes*, Bayard jeunesse	19,81 €	20,90 €
	Grataloup, *Atlas historique mondial,* Les Arènes	33,18 €	35,00 €
	Simmat, *L'incroyable histoire de la cuisine*, Les Arènes	20,85 €	22,00 €
	Pastoureau, *Vert*, Seuil	36,97 €	39,00 €
	Ledu, *Les chevaliers*, Milan	7,49 €	7,90 €
	Demoule, *Une histoire des civilisations,* La Découverte	30,33 €	32,00 €
	Barman, *Drôle d'herbier*, La Joie de lire	9,48 €	10,00 €
	Pastoureau, *Rouge*, Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pacotte, *La grande histoire du climat*, Robert Laffont	18,01 €	19,00 €
	Pastoureau, *Jaune,* Seuil	36,97 €	39,00 €
	Pastoureau, *Bleu,* Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, *Blanc*, Seuil	37,82 €	39,90 €
	Pastoureau, *Rose*, Seuil	37,82 €	39,90 €

	LPO Franche-Comté, *Les oiseaux de Franche-Comté*, Biotope	42,65 €	45,00 €
	Pastoureau, *Le petit livre des couleurs*, Points	7,96 €	8,40 €
	Ledu, *L'histoire de la vie, du Big-Bang jusqu'à toi*, Milan	14,69 €	15,50 €
	Collectif, *Histoire(s) de Bourgogne Franche-Comté*, Silvana	33,18 €	35,00 €
	Loevenbruck, *L'apothicaire*, J'ai Lu	9,29 €	9,80 €
	Mallet, *Le comte de Monte-Cristo d'A. Dumas* tome 1, Delcourt	11,85 €	12,50 €
	Maurice Druon, *Les rois maudits*, LGF, Livre de poche	7,49 €	7,90 €
	Follet/Rosenthal, *Les piliers de la terre*, LGF, Livre de poche	12,23 €	12,90 €
	Delitte, *Tchesme*, Glenat	14,69 €	15,50 €
	Montero Manglano, *La table du roi Salomon*, Actes sud	9,86 €	10,40 €
	Merle, *Fortune de France*, LGF Livre de poche	9,19 €	9,70 €
	Gregory, *Catherine, princesse de Russie*, Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Hermann, *Les tours de Bois-Maury*, Glenat	10,90 €	11,50 €
	Reeve, *Qui a peur des dragons?*, Gallimard jeunesse	8,25 €	8,70 €
	Brisou-Pellen, *Garin Trousseboeuf*, Gallimard jeunesse	7,49 €	7,90 €
	Desprat, *Bleu de Sèvres*, Points	10,81 €	11,40 €
	Bouvier, *Microcosmes, l'histoire de France à taille humaine*, First	24,60 €	25,95 €
	Spieser, *1870, l'été terrible, souvenir d'un alsacien*, ID	18,96 €	20,00 €
	Follet Mikhalov, *Un monde sans fin*, LGF Livre de poche	13,18 €	13,90 €
	Darko, *Chat noir*, Gallimard jeunesse	6,64 €	7,00 €
	Peyret, *Le vent de l'histoire: duels et duellistes à travers l'histoire*, Triomphe	16,02 €	16,90 €
	Chéret, *Rahan à Romain-la-Roche*, Lecureux	10,90 €	11,50 €

Affiches - posters			
	Affiche vintage voiture château Montbéliard OT	12,50 €	15,00 €
	Affiche vintage château printemps OT	12,50 €	15,00 €
	Affiche Paul-Elie Dubois	4,17 €	5,00 €
	Affiche Des coiffes et nous	4,17 €	5,00 €
Cartes postales et enveloppes			
	Cartes postales parcours historique	1,25 €	1,50 €
	Cartes postales sciences naturelles	0,67 €	0,80 €
	Cartes postales beaux-arts	0,83 €	1,00 €
	Carte postale lumière de Noël OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale pays de Montbéliard OT	2,08 €	2,50 €
	Carte postale découpe laser Lumières Noël OT	4,17 €	5,00 €
	Carte postale vintage château printemps OT	2,08 €	2,50 €
	Lot de 6 cartes postales Dualités	4,17 €	5,00 €
	Lot de 6 cartes postales Tisser la Modernité	4,17 €	5,00 €
	Lot de 8 cartes postales "Mémoires de verre"	4,17 €	5,00 €
Loisirs créatifs			
	Kit broderie DMC "Esprit de campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "tendre feuillage"	17,50 €	21,00 €
	Kit broderie DMC "les Graminés"	5,83 €	7,00 €
	Kit borderie DMC "Perle campagne"	16,25 €	19,50 €
	Kit broderie DMC "Les pavots"	17,50 €	21,00 €
Textiles			
	Torchons Jacquard château OT	16,25 €	19,50 €
	Torchons Jacquard vache montbéliarde OT	16,25 €	19,50 €
	Casquette brodée diairi	15,83 €	19,00 €
	Sac marin diairi	16,67 €	20,00 €
	Vide poche diairi	10 €	12,00 €
	Etui à lunettes diairi	8,33 €	10,00 €
	Portes monnaie diairi	5,83 €	7,00 €
	Porte-carte diairi	4,17 €	5,00 €

	Tote-bag nouveau logo	8,33 €	10,00 €
	Tote-bag Paul-Elie Dubois	10 €	12,00 €
	Tote-bag Messagier	6,67 €	8,00 €
	Tote-bag musées de Montbéliard noir	6,67 €	8,00 €
Vaisselle, objets de maison et de décoration			
	Tasse Paul-Elie Dubois	7,50 €	9,00 €
	Plateau décor château printemps OT	14,08 €	16,90 €
	Mug gravure ancienne château	10 €	12,00 €
	Gourdes œuvres parcours historique	20,83 €	25,00 €
	Miroir de poche Bretegnier	4,17 €	5,00 €
	Thé Paul-Élie Dubois	6,58 €	7,90 €
	Lot Thé + Mug Paul-Élie Dubois	12,92 €	15,50 €
Papèterie			
	Marque-pages œuvres Parcours historique	1 €	1,20 €
	Marque-page découpe laser Montbéliard OT	2,50 €	3,00 €
	Cahiers reliés œuvres parcours historique	8,04 €	9,65 €
	Crayon nouveau logo	3,58 €	4,30 €
	Stylo nouveau logo	3,33 €	4,00 €
	Carnet nouveau logo	7,92 €	9,50 €
	Carnet Montbéliard vintage OT	4,17 €	5,00 €
	Carnets œuvres (Messagier, herbier, Zingg, Kandinski)	4,17 €	5,00 €
	Magnet illustration ours/château	5,00 €	6,00 €
	Magnet cœur château bois OT	5,00 €	6,00 €
	Magnet affiche vintage château voiture OT	4,17 €	5,00 €
	Magnet vache pays de Montbéliard OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet affiche château vintage printemps OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet Lumières de Noël 2024 OT	3,75 €	4,50 €
	Magnet Paul-Elie Dubois	2,50 €	3,00 €
	Magnet photo château ciel bleu	2,50 €	3,00 €
	Magnet art (Messagier		

	Valloton fibule)	2,50 €	3,00 €
	Stylo bois	4,17 €	5,00 €
	Bic 4 couleurs argenté	3,33 €	4,00 €
	Crayon papier noir	1,67 €	2,00 €
	Bic 4 couleurs illustration vintage château printemps OT	5,00 €	6,00 €
	Bic 4 couleurs lumières de Noël 2024 OT	5,00 €	6,00 €
Monnaie de Paris			
	Pièce monnaie de Paris	2,50 €	3,00 €
	Pochon suédine	2,08 €	2,50 €
Jeux, peluches, porte-clefs			
	Boule à neige OT	12,50 €	15,00 €
	Puzzle affiche vintage printemps OT	20,75 €	24,90 €
	Peluche vache montbéliarde OT	10,83 €	13,00 €
	Boite à meuh OT	5,00 €	6,00 €
	Jeu de cartes illustration Pablo Grand-Mourcel	16,67 €	20,00 €
	Mémory œuvres parcours historique	13,13 €	15,75 €
	Puzzle œuvres parcours historique	10,00 €	12,00 €
	Casque simple	7,50 €	9,00 €
	Casque templier	11,25 €	13,50 €
	Epée en bois	6,67 €	8,00 €
	Bouclier bois	11,67 €	14,00 €
	Peluches animaux/dinosaures taille L	12,50 €	15,00 €
	Peluches animaux/dinosaures taille M	9,17 €	11,00 €
	Porte-clefs animaux et dinosaures	3,33 €	4,00 €
	Porte-clefs ours noir	4,17 €	5,00 €
	Peluche T-rex bébé	12,50 €	15,00 €
	Chauve-souris	10,00 €	12,00 €
Frais de port, d'emballage, d'envoi			
	Frais d'expédition et d'emballage	Selon poids des envois et tarification postale en vigueur	

DECISION N° 2025-112 DU 24 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES ANTENNE FILAIRE A L'ASSOCIATION CERCLE RADIOAMATEURS DU PAYS DE MONTBELIARD ET DE L'AGGLOMERATION

Le 3 mars 2025, lors de l'élagage d'arbres se situant aux abords du Centre Associatif Lou Blazer, l'antenne filaire appartenant à l'Association Cercle RadioAmateurs du Pays de Montbéliard et de l'Agglomération a été sectionnée par les agents de la Ville de Montbéliard. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

L'Association Cercle RadioAmateurs du Pays de Montbéliard et de l'Agglomération accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de Passion-radio.fr – ZI les Patureaux – 36210 POULAINES.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec l'Association Cercle RadioAmateurs du Pays de Montbéliard et de l'Agglomération par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de procéder au remboursement de la facture Passion-radio.fr – ZI les Patureaux – 36210 POULAINES, pour la somme de 69,00 €.

DECISION N° 2025-113 DU 24 JUIN 2025 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UNE BOUTIQUE EPHEMERE - 2 RUE DES HALLES

La Ville de Montbéliard a créé une boutique éphémère située au 2 rue des Halles, aux fins de permettre à de jeunes entrepreneurs de tester et lancer leurs commerces.

Monsieur BIERJON Didier a candidaté pour occuper cette boutique éphémère pour son activité d'artisanat (sculptures, illustrations, dessins et autres créations).

La Ville a accepté la candidature de Monsieur BIERJON Didier pour occuper la boutique éphémère pour la période du 30 juin 2025 au 27 juillet 2025.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et signer une convention d'occupation précaire de mise à disposition d'une boutique éphémère avec Monsieur BIERJON Didier, aux conditions suivantes :

- durée : à compter du 30 juin 2025 jusqu'au 27 juillet 2025,
- loyer mensuel : 450 € avec charges comprises (eau),
- dépôt de garantie : 450 €.

R E P E R T O I R E A L P H A B E T I Q U E

Numéro/Date Délibération		Pages
	- A -	
2025-07.07-20	Autorisations de Programme – Ajustements	35
	- C -	
2025-07.07-6	Colonies apprenantes – Eté 2025 – Convention avec l'Etat	8
2025-07.07-9	Création d'une brigade cynophile pour la Police Municipale	15
	- D -	
2025-07.07-2	Dénomination de la voirie desservant le lotissement « Les Hauts du Près la Rose » (Néolia) du n°1 au 16 impasse Pierre-Michel KAHN	4
2025-07.07-19	Décision Modificative n°1 – Budget Principal	31
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	44
	- E -	
2025-07.07-10	Extension du système de vidéo-protection 2025 – Demande de subvention	17
	- F -	
2025-07.07-24	Groupement de commandes permanent – Convention constitutive entre Pays de Montbéliard Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard	38
	- M -	
2025-07.07-12	Musées de Montbéliard – Signature d'une convention de dépôt avec la Société d'Emulation de Montbéliard (SEM)	19
2025-07.07-13	Ma Scène Nationale – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 / 2024 – Convention de mise à disposition de locaux et convention de contributions financières Ville / Association « Centre d'Art Vivant »	20
2025-07.07-15	Modification des gratuités des tarifs de la Carte Avantages Jeunes 2025 / 2026	22

- N -

2025-07.07-11	17ème Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « GACO SPHERE ALPHA »	18

- P -

2025-07.07-5	PASS COLO 2025 – Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et VACAF	8
2025-07.07-8	Protocole d'accord transactionnel avec Madame Cinthia MOUGEL – Marché de Noël 2023	15
2025-07.07-17	Projet de dynamisation du centre-ville - Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales - Versement des subventions	27
2025-07.07-21	Personnel communal – Recrutement de pigistes vacataires	36
2025-07.07-22	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	36
2025-07.07-23	Personnel communal - Actualisation des astreintes et des permanences Ville et CCAS	37
2025-07.07-25	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)	39

- R -

2025-07.07-1	Reconversion du Château Montbéliard Wurtemberg – Restauration d'œuvres - Fondation du patrimoine – Convention de souscription pour une campagne de mécénat	2
2025-07.07-14	Renouvellement des conventions liant la Ville aux associations Léo Lagrange Animation et MJC Centre Social Petite-Hollande	22
2025-07.07-18	Ravalements de façades d'immeubles - Versement d'une subvention	31

- S -

2025-07.07-7	Subventions aux associations – Année 2025 - Vélo Club Montbéliard	12
2025-07.07-16	SEDIA – Création d'une filiale avec Les Constructeurs du Bois – Opération immobilière ZAC des Blancheries	23

- Z -

2025-07.07-3	Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Mont-Chevis – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2024 – Approbation de l'avenant n°9 à la Convention Publique d'Aménagement	6
2025-07.07-4	Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) de la Petite-Hollande – Approbation du bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2024 – Approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement	7